2016-2017

Master 1 Histoire et documents
Parcours Archives

La place des archives dans les revendications régionalistes, l'exemple du Pays basque, de la fin des années 1990 à nos jours

SAMANOS Maxime

Sous la direction de Monsieur
MARCILLOUX Patrice

Membres du jury
Marcilloux Patrice | Professeur en archivistique à l'université d'Angers
Grailles Bénédicte | Maîtresse de conférences à l'Université d'Angers

Soutenu publiquement le :
12 juin 2017

université angers

L'auteur du présent document vous autorise à le partager, reproduire, distribuer et communiquer selon les conditions suivantes :

- Vous devez le citer en l'attribuant de la manière indiquée par l'auteur (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'il approuve votre utilisation de l'œuvre).

- Vous n'avez pas le droit d'utiliser ce document à des fins commerciales.

- Vous n'avez pas le droit de le modifier, de le transformer ou de l'adapter.

Ces conditions d'utilisation (attribution, pas d'utilisation commerciale, pas de modification) sont symbolisées par les icônes positionnées en pied de page.

REMERCIEMENTS

Je tenais à remercier particulièrement Mme Marie Landelle, directrice adjointe des archives départementales et responsable du pôle d'archives de Bayonne et du Pays basque, d'avoir correspondu avec moi pendant plusieurs semaines et de m'avoir aiguillé dans mes recherches.

Je remercie également tout le personnel qui m'a accompagné dans mes recherches au pôle d'archives de Bayonne et du Pays basque pour leur gentillesse et leur implication.

Mes remerciements se tournent vers Mme Banguio-Mendibil, responsable du pôle médiation culturelle et accès aux documents, aux centres d'archives départementales de Bayonne et de Pau. Je souhaiterais en outre souligner la participation de M. Sibers, conservateur général des bibliothèques, Conseiller à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Nouvelle-Aquitaine pour le livre et la lecture, le patrimoine écrit, les archives et le patrimoine immatériel. Ces deux précieux témoignages m'ont permis d'appréhender leur vision du sujet.

Je remercie également M. Darraidou, ancien président de l'association du Biltzar des maires, ancien maire d'Espelette, ancien président de l'association des élus pour la création d'un département Pays basque et Mme Bessonart, ancien maire de Saint-Pée-sur-Nivelle et ancienne présidente de l'association du Biltzar des maires, d'avoir partagé leurs expériences.

Enfin je tiens à remercier Mme Mounole, maître de conférences à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA) au département basque, et Mme Ouret, chargée de mission « Mettre en réseau et valoriser les fonds basques » à la Bibliothèque - médiathèque de Bayonne d'avoir consacré du temps de répondre à mes interrogations.

Enfin je remercie ma famille de m'avoir aidé et de m'avoir soutenu dans mes démarches dans un sujet encore sensible aujourd'hui.

Sommaire

INTRODUCTION 1

LES ARCHIVES COMMUNAUTAIRES AU SERVICE DE LA POLITIQUE IDENTITAIRE BASQUE 3

1. Qu'en est-il des archives communautaires aujourd'hui ? 3
1.1. Qu'appelle-t-on archive communautaire ? 3
1.2. Le rapport des communautés avec leurs archives 6
2. Un bref historique du nationalisme basque 9
2.1. Un problème de perception identitaire 9
2.2. Un second souffle pour le nationalisme 14
3. Archives et revendications politiques au Pays basque 19
3.1. Comment définir les archives basques ? 19
3.2. Les utilisations politiques de ces archives basques 21

BIBLIOGRAPHIE 24

1. Ouvrages 24
1.1. Ouvrages d'introduction à l'archivistique 24
1.2. Ouvrages d'apprentissage de l'histoire locale 25
1.3. Politique et géopolitique du Pays Basque 25
1.4. Droit des archives 26
1.5. Passé, identité et archives 26
2. Sitographie 29

ETAT DES SOURCES 30

LE RAPPROCHEMENT DE LA COMMUNAUTE BASQUE ET DE SES ARCHIVES, LE CAS PARTICULIER DU POLE D'ARCHIVES DE BAYONNE ET DU PAYS BASQUE 40

1. Archives basques : les différentes revendications 40
1.1. Les intellectuels montent au créneau 40
1.2. Les nationalistes reprennent le flambeau 44
2. La volonté de la collectivité territoriale dès 1999 48
2.1. Un agrandissement des locaux nécessaires 48
2.2. Le véritable lancement du projet en 2002 51
3. La finalisation du projet et le transfert des archives au Pays basque ..56
3.1. Victoire politique nationaliste ou logique due à une nécessité spatiale ? 56
3.2. La perception du transfert des archives : parole d'usagers 60

CONCLUSION 63

ANNEXES 65

Annexe 1 : Délibération n°406, du 30 novembre 2007 65
Annexe 2 : Programme de numérisation 67
Annexe 3 : Exemplaire du questionnaire 69
Annexe 4 : Liste des fonds à déplacer physiquement à Bayonne et des fonds à numériser. 73

Annexe 5 : Graphiques récapitulatifs des questions 9, 10, 13 et 14 du questionnaire destiné aux usagers 75
Annexe 6 : Photographies du vol des archives le 19 juin 2000 de la restitution du registre du Biltzar du Labourd en 2010 77
TABLE DES MATIERES..... 79

Introduction

Le terme d'identité est omniprésent aujourd'hui dans l'actualité. En effet c'est une notion comprenant de multiples facettes et qui existe sous différentes formes en France mais également en Europe. Il faut d'abord définir ce qu'est l'identité dans le cadre de notre sujet. Si l'on se réfère à la définition de Michel Castra dans son article « Identité » paru dans l'ouvrage *Les 100 mots de la sociologie*, « l'identité est constituée par l'ensemble des caractéristiques et des attributs qui font qu'un individu ou un groupe se perçoit comme une entité spécifique et qu'ils sont perçus comme telle par les autres ». Aussi apparaît-elle comme substantielle de chaque individu. Le mot est utilisé pour désigner une préférence sexuelle, ou en tant que synonyme de culture, ou encore pour indiquer une pathologie mentale. Bien souvent, l'élément identitaire ressurgit lorsqu'une personne ou bien un groupe de personnes se trouve en conflit avec des pouvoirs supérieurs concernant ses droits. On a pu le voir avec les revendications des afro-américains victimes de racisme aux États-Unis dans les années 1960, ou bien lors de l'Apartheid en Afrique du Sud dans les années 1950 jusqu'en 1991. Ces communautés mettaient en valeur leur identité dans un contexte politique particulier.

Quand une partie de la population revendique une identité culturelle ou géographique bien spécifique, on parle d'une identité régionale. Contrairement à ce que peut dire Christine D'Armagnac dans l'introduction à la page 7 de son mémoire *Servir l'identité bretonne et le service d'archives départementales du Morbihan du début du XX^{e} siècle jusqu'aux années 2010*, le Pays basque, tout comme la Bretagne, s'appuie sur une histoire et une culture ancienne. En effet, les basques actuels sont, selon certains spécialistes, les plus fidèles représentants d'un groupe humain du paléolithique supérieur ayant vécu sur le territoire actuel. Les premières sources écrites nous viennent de la période de la République romaine, notamment Strabon, qui au premier siècle avant Jésus-Christ signale l'existence d'un peuple, les vascons, dans l'actuelle Navarre et au Sud de l'Aragon. D'autres tribus existaient mais étaient regroupées dans le *Vasconum saltus* (au nord du territoire) et l' *Ager Vasconum* (plus au sud du territoire). On retrouve des traces des vascons dans le poème médiéval *La chanson de Roland* qui raconte la mise en déroute dans les montagnes pyrénéennes à Roncevaux, d'une partie de l'armée de Charlemagne par ce peuple. Ainsi, l'origine des basques, certes floue, remonte à plusieurs centaines voire milliers d'années. Là où des différences se font ressentir avec la Bretagne par exemple, c'est que le Pays basque n'a jamais eu d'entité officielle, ce territoire étant toujours

partagé entre les grandes puissances au fil des siècles, comme aujourd'hui entre la France et l'Espagne. Il y eut bien dans l'histoire des privilèges accordés à la population vivant au Pays basque, mais rien qui ne puisse aboutir à une indépendance. C'est en partie de là que vient cette confrontation des habitants avec ces Etats, même s'il faut relativiser l'importance quantitative de ce phénomène.

Il devient donc important pour eux de conserver et entretenir leur culture, leur patrimoine et leur histoire, en vue de la transmission aux générations futures. Des institutions culturelles basques ont vu le jour, ainsi que des musées retraçant l'histoire du Pays basque, de sa culture et de son identité. La question des archives se pose dans ce contexte. En effet, en France, l'article L. 211-2 du Code du Patrimoine indique que « La conservation des archives est organisée dans l'intérêt public tant pour les besoins de la gestion et de la justification des droits des personnes physiques ou morales, publiques ou privées, que pour la documentation historique de la recherche ». Les services d'archives, notamment les archives départementales se doivent de collecter, classer, conserver et communiquer les archives afin que la transmission du patrimoine et de l'histoire puisse se faire aux générations futures. Mais que se passe-t-il lorsque la mémoire d'une communauté se retrouve conservée hors de la région géographique d'appartenance ? De quelles revendications les archives sont-elles porteuses ? Comment, dans le cas du Pays basque, l'utilisation des archives peut-elle être mêlée à la politique ? Quels rôles ont joué les différentes institutions dans cette question des archives d'une population, qui se revendique comme gardienne de la culture, de l'histoire et du patrimoine basque ?

Tout d'abord, un résumé du principe de fonctionnement et de la réalité des archives communautaires, ainsi qu'une rapide histoire du nationalisme basque permettront de mieux cerner les enjeux de ces questions. Enfin une étude de cas sur le rapprochement des archives avec la communauté basque, et les questions sur la création du pôle d'archives départementales à Bayonne, illustreront la pluralité des points de vue sur ces questions.

Les archives communautaires au service de la politique identitaire basque

1. Qu'en est-il des archives communautaires aujourd'hui ?

C'est une question importante pour bien comprendre les grands enjeux qui existent autour de ce thème, à l'échelle de la France mais aussi celle de la planète. Quelle est la place des archives communautaires dans le monde d'aujourd'hui ?

1.1. Qu'appelle-t-on archive communautaire ?

Auparavant il est important de préciser notre sujet, et donc de comprendre les caractéristiques de ces archives communautaires. En quoi finalement sont-elles différentes des autres et quelles sont leurs spécificités ?

1.1.1. Définition et historique de ce mouvement

Lorsqu'on parle d'archives communautaires, il faut d'abord comprendre le terme de communauté. Selon Stéphanie Morel, docteur en sciences politiques au centre de recherches politique de la Sorbonne à l'université de Paris-I, « la notion de communauté renvoie à une question fondamentale, celle des principes d'organisation garantissant la cohésion sociale et des règles de cohabitation entre les divers groupes d'appartenance qui composent les sociétés »[1]. Autrement dit ce sont toutes les règles et les caractéristiques qui régissent les modes de vies, les coutumes, la langue, les intérêts, les façons de penser et la culture. Par cette définition on peut comprendre qu'il en existe différentes sortes et surtout dans des domaines variés. Ces communautés produisent aussi des archives de nature très diverses, notamment des documents écrits, des objets les illustrant, des photographies, qu'il faut conserver et stocker. Les archives de communautés ont pour caractéristique essentielle de documenter l'histoire d'un groupe social. Elles ont une force supplémentaire quand elles

[1] MOREL (Stéphanie), « Communauté », *Encyclopaedia Universalis* [En ligne], consulté le 20 avril 2017. URL : http://www.universalis.fr/encyclopedie/communaute/

servent la cause d'une communauté[2]. D'après Paul Servais et Françoise Mirguet elles « sont devenues des immenses réservoirs de la mémoire et de la sécurité des personnes »[3]. Dès les années 1990, un véritable mouvement des archives communautaires se met en place. Ces archives sont généralement gérées quasi-exclusivement par les communautés elles-mêmes car elles représentent une valeur certaine à leurs yeux. Mais cette définition exclut les archives de l'administration publique qui peuvent être relatives à l'histoire d'un groupe social en particulier. Leur mise en valeur par des archivistes publics en facilite l'accès. Quelques programmes ont été élaborés par des institutions publiques afin de rapprocher des archives et une communauté, notamment la mise en œuvre d'un plan en Australie à destination des Aborigènes en vue de se réapproprier leurs archives[4].

1.1.2. Les différents programmes de collecte d'archives communautaires

Lorsque les institutions publiques s'engagent auprès de ces communautés, elles créent des outils permettant aux populations concernées d'entrevoir l'importance et l'étendue de leur parole et de leurs traces. Ce sont des travaux qui se déroulent bien souvent à l'échelle nationale. Le fort développement de l'informatique et du numérique reste l'élément déclencheur de ces vagues de collectes. Cette évolution a permis de nombreuses campagnes de numérisation de ces archives de communautés. Comme souvent en matière d'archivistique, le Canada a été un précurseur dans ce domaine avec l'initiative des Archives Nationales canadiennes concernant les groupes multiculturels ne parlant ni l'anglais ni le français. Il en résulte la publication d'un guide sur toutes les sources d'archives pour chaque ethnie, comme par exemple celui de Myron Momryk en 1980 appelé *Guide des sources d'archives sur les Canadiens Ukrainiens*. Il en existe pour d'autres groupes sociaux au Canada, comme par exemple celui des Canadiens Finlandais, des Canadiens Italiens, des Canadiens Allemands, des Canadiens Chinois, et de nombreuses autres communautés qui ont construit l'histoire du

[2] SERVAIS (Paul), MIRGUET (Françoise), *L'archive dans quinze ans, vers de nouveaux fondements*, L'Harmattan Academia, Louvain-la-Neuve, 2015, p. 51.
[3] *Ibid., p. 49.*
[4] DE LARGY HEALY (Jessica), « Pour une anthropologie de la restitution. Archives culturelles et transmissions des savoirs en Australie », *Cahiers d'ethnomusicologie* [En ligne], 24 / 2011, mis en ligne le 31 décembre 2013, consulté le 19 avril 2017. URL : Htttp://ethnomusicologie.revues.org/1747

Canada. On peut également citer d'autres programmes réalisés sur différents continents afin de rapprocher les communautés de leurs archives, voire de leur en restituer le contrôle. Sur le continent océanique, présentons le cas du peuple des Maoris en Nouvelle-Zélande. Cette population a laissé de nombreuses traces de son histoire, et sa culture demeure encore très vivante dans le pays. En 2000 le gouvernement est à l'origine d'une initiative visant à rendre le contrôle aux maoris de leurs archives, avec notamment la création d'un portail Web appelé « Archives de communautés » [5]. Cette plateforme interactive est en fait un répertoire collaboratif et collectif des différentes sources, ainsi qu'un support de logiciel pour la gestion de petits fonds d'archives de communautés. Là encore on remarque que c'est grâce à l'évolution technologique, et notamment à l'essor de l'informatique et du numérique que ce genre de procédure existe. De façon plus locale, à Angers, des partis politiques ont confié leurs fonds aux Archives départementales, comme le P.S.U. (Parti Socialiste Unifié), le groupe Anjou Ecologie Autogestion, ou bien alors plus tard, le syndicat C.F.D.T. (Confédération française démocratique du travail).

Il arrive parfois que les programmes de collecte ne se fassent pas par le biais de l'Etat, ou du moins des Archives nationales du pays lorsqu'elles existent. En effet ils peuvent être réalisés par des entreprises entièrement privées, généralement liées à la communauté elle-même[6]. C'est le cas notamment des archives des gays et lesbiennes qui sont des groupes très actifs dans la mise en valeur de tout ce qui fait leurs spécificités. Il existe par exemple en France une association créée en 1983, appelé « Archives, recherches et cultures lesbiennes » chargée de rassembler des documents sur la lutte et l'histoire des lesbiennes, dont la consultation est interdite aux hommes[7]. On peut citer également les archives du féminisme : elles sont d'abord réunies à la bibliothèque Marguerite Durand à Paris. Elles connaissent une nouvelle impulsion par Christine Bard, professeur à l'université d'Angers, et promotrice de l'association « Archives du féminismes », dont elle est également présidente. Cette association rassemble, classe et met en valeur les ressources réunies[8]. Elle est à l'origine de la création du Centre des archives du féminisme à la bibliothèque universitaire Belle Beille à Angers.

---

[5] MARCILLOUX (Patrice), *Les ego-archives. Traces documentaires et recherche de soi*, Rennes, Presse Universitaire de Rennes, 2013, p. 131-132

[6] MARCILLOUX (Patrice), *Les ego-archives. Traces documentaires et recherche de soi*, Rennes, Presse Universitaire de Rennes, 2013, p.132-133

[7] *Ibid.*, p. 138.

[8] SERVAIS (Paul), MIRGUET (Françoise), *L'archives dans quinze ans, vers de nouveaux fondements*, L'Harmattan Academia, Louvain-la-Neuve, 2015, p. 51.

L'existence de telles associations démontre l'intérêt grandissant pour la sauvegarde de l'identité dans l'esprit des personnes concernées, à l'image du rapport qu'entretiennent les communautés avec leurs archives.

1.2. Le rapport des communautés avec leurs archives

Comme nous avons pu le voir précédemment, certaines communautés prennent une part considérable dans la gestion et la collecte de leurs archives. Elles peuvent ainsi avoir la main mise sur leur conservation et leur mise en valeur, soit en direction des personnes concernées ou bien encore du public extérieur, afin de les sensibiliser à l'originalité de la communauté. Certains projets de recherche sur des groupes ont mis en exergue des insuffisances de la part des institutions d'archives, notamment concernant la collecte et la valorisation. Ces carences entraînent une volonté d'indépendance vis-à-vis de ces institutions, et le sentiment renforcé d'une histoire à écrire[9].

1.2.1. Les communautés gays et lesbiennes, des avant-gardistes

Il existe de nombreuses associations qui ont fleuri au fil des années à travers les pays du monde entier, notamment au Canada, au Royaume-Uni, en Allemagne ou encore en France. Pour le seul Canada on ne dénombre pas moins de 46 associations homosexuelles recensées sur le portail Web communautaire de l'A.L.G.I. (Association des Lesbiennes et Gays sur Internet) dont 12 à Québec. On peut également citer la « Lesben-und Schwulenverband in Deutschland » (en français « Association allemande des gays et lesbiennes), abrégée en LSVD, qui est la plus grande association pour les homosexuels en Allemagne. Certaines de ces mouvements gèrent eux-mêmes leurs propres archives, leur permettant ainsi d'avoir un contact direct avec les documents sans devoir passer par un service d'archives officiel.

Il existe par exemple au Royaume-Uni une association homosexuelle à Brighton, la « Brighton Ourstory Archive ». Elle se bat pour collecter et préserver les archives des gays et

[9] *Ibid.*, p. 137.

lesbiennes dans son propre établissement, pour les valoriser en direction des homosexuels. Comme nous avons pu le voir l'action des communautés s'étend de plus en plus sur un travail de collecte, de publication d'ouvrages ou de bibliographies historiques, également d'information vis-à-vis des personnes concernées, comme par exemple les « Canadian Lesbian and Gay Archives » crée en 1973 qui reste la plus grande association spécialisée dans la collecte, la préservation et l'accès au public d'archives au monde. Elle est implantée à Toronto, dans la province de l'Ontario au Canada[10].

La France est plus frileuse sur ces questions, et le rapport aux institutions y est moins évident[11]. On dénombre moins d'associations LGBT qu'à l'étranger. Si l'on excepte l'association de collecte documentaire lesbienne créée en 1983, cette volonté de rassembler les documents débute véritablement à partir des années 1990, et plus précisément en 1992. En effet à cette date est effectué le tout premier dépôt d'archives sur ce même thème, à la bibliothèque municipale de Lyon, par un collectionneur militant gay, Michel Chomarat. C'est également à l'initiative de cet homme qu'est créée en 2002 la première Assise de la mémoire gay et lesbienne toujours dans la ville de Lyon. Le 17 mai 2005 est voté le projet d'un centre de ressources documentaires gays et lesbiennes, avec la création d'un poste de bibliothécaire dédié en 2006. Dans la continuité de cette année 2005, l'exposition « Follement Gay » est lancée en octobre sur ce thème, et rencontre un grand succès à la bibliothèque municipale de Lyon. Selon Patrick Bazin, alors directeur de la bibliothèque, l'exposition « se veut comme un coup d'envoi, comme un appel à une aventure qui, loin d'une approche convenue du patrimoine, n'a pas vraiment, jusqu'à présent, d'équivalent en France ». Pour ce qui est de la capitale, c'est en 2002 que les premiers projets sur les archives homosexuelles ont vu le jour, avec notamment celui du Centre d'Archives et de Documentation Homosexuelle de Paris. Mais ce dernier a été vivement contesté par les lesbiennes qui estimaient que le projet était dominé par des hommes. Il fut relancé et rebaptisé Centre des mémoires LGBT, mais n'est pas arrivé à son terme par manque de soutien de la part de l'Etat[12]. Aujourd'hui il existe trois grands centres d'archives des LGBT : « Archives Recherches Cultures Lesbiennes » à Paris, « Mémoire des sexualités » à Marseille, et le « Conservatoire des Archives et des Mémoires LGBT » à Vitry-sur-Seine.

---

[10] MARCILLOUX (Patrice), *Les ego-archives. Traces documentaires et recherche de soi*, Rennes, Presse Universitaire de Rennes, 2013, p. 132-133.
[11] *Ibid.,* p. 138.
[12] *Ibid.,* p. 145.

1.2.2. Les soucis liés à la conservation d'archives par des privés

Une des premières questions que l'on pourrait se poser, c'est celle du financement de ces programmes de sauvegarde et de conservation. Effectivement toutes ces associations ne disposent pas d'aides venant de l'Etat et doivent souvent se débrouiller avec le financement des membres, et les dons qui sont faits à ces structures. En Angleterre, une solution originale a été mise en place afin de répondre à ces soucis de coût d'entretien. En effet, c'est par l'*Heritage Lottery fund*[13], spécialisé dans la gestion de la loterie nationale, qu'un soutien financier est apporté au patrimoine national classique et aux communautés. Il y a eu par exemple une aide budgétaire de 4 millions de Livres pour l'aménagement des archives culturelles noires à Brixton, qui organisent de grandes expositions temporaires de photographies en collaboration avec le *Victoria and Albert Museum* de Londres, musée national d'art décoratif de l'Antiquité au XXI^{e} siècle.

Certains services d'archives communautaires ne sont pas reconnus officiellement comme des services d'archives publics. C'est un souci que l'on peut rencontrer assez régulièrement, et qui entraîne un rapprochement entre les archivistes des communautés et les archivistes professionnelles[14]. Leurs collaborations permettent de repérer des collections intéressantes à mettre en valeur. C'est ainsi qu'en 2004 le rapport d'un groupe de travail, formé par le Conseil britannique des musées, des bibliothèques et des archives, souligne l'importance des archives communautaires et les place au même niveau que les archives publiques. Il existe d'ailleurs un site d'entraide entre archivistes, appelé *Archives and Records Association (ARA)* crée en 2006, dont fait partie le *Community Archives and Heritage Group (CAHG)*. Ce site expose des conseils pour l'analyse d'archives, élabore un guide de toutes les archives communautaires en ligne et organise un concours des meilleurs archives communautaires. Dans son livre *Les égo-archives,* Patrice Marcilloux estime qu'au-delà de la collaboration, on interpelle « la responsabilité de l'archiviste » dans le choix de la collecte, les différentes pratiques d'évaluations, les règles concernant l'élimination, l'intérêt porté à un fonds d'archives. Selon

[13] MARCILLOUX (Patrice), *Les ego-archives. Traces documentaires et recherche de soi*, Rennes, Presse Universitaire de Rennes, 2013, p. 134.
[14] MARCILLOUX (Patrice), *Les ego-archives. Traces documentaires et recherche de soi*, Rennes, Presse Universitaire de Rennes, 2013, p. 135-136.

lui l'archiviste a une volonté inconsciente de combler les vides. Cette action est due à la place insuffisante de la documentation sur les minorités dans les productions administratives, reflet de leur situation en société[15].

2. Un bref historique du nationalisme basque

Devant un tel sujet, il est primordial de devoir en parler pour comprendre les enjeux identitaires qui se sont joués par le passé et qui sont encore aujourd'hui d'actualité dans cette zone géographique qu'on appelle Pays basque.

2.1. Un problème de perception identitaire

Le Pays basque a une particularité territoriale, scindé en deux parties, nord en France et sud en Espagne. En France, et contrairement à la Bretagne (malgré une réalité historique controversée par l'absence de Nantes dans son territoire), et à la Corse (collectivité territoriale spécifique découpée en deux départements), le Pays basque n'a pas d'existence officielle et est intégré au système administratif français. Le Pays basque français est appelé en basque *Ipparalde.* En Espagne, il existe une communauté autonome regroupant trois des quatre provinces qui se revendiquent culturellement basques. Mais alors comment définir la notion d'identité basque ?

2.1.1. La notion d'identité

Selon Hervé Marchal, les éléments d'appartenance à un groupe ethnique sont spécifiques : il s'agit de la langue, du partage d'un territoire, de la référence commune à des traits culturels, du respect d'institutions ou du sentiment partagé d'une différence raciale[16]. Le Pays basque est assez représentatif de ces caractéristiques. Lorsqu'on demande à des

[15] *Ibid.*, p. 136.
[16]MARCHAL (Hervé), *L'Identité en question*, Paris, Ellipses, 2006, p.90-91.

personnes de milieux socio-professionnels différents de définir la notion d'identité basque, les réponses sont quasiment équivalentes les unes aux autres.

D'abord, ce qui est l'élément de base à toute identité et donc à l'identité basque selon eux, c'est tout simplement la langue. Au Pays basque, la langue locale parlée est l'*Euskara*. Cette langue est une des plus anciennes d'Europe, voire la plus ancienne. Son origine reste encore aujourd'hui assez floue. Mais elle est probablement antérieure à l'arrivée des Indo-européens en Europe[17], et s'est particulièrement bien conservée jusqu'à aujourd'hui. La langue est donc le principal ingrédient de l'identité basque. Elle permet de s'approprier cette identité par l'apprentissage ou la pratique régulière. Mme Mounole va plus loin en disant que la langue permet de construire l'identité[18]. La création de nombreuses classes primaires bilingues ou immersives en *Euskara* marque un réel intérêt pour cette langue, même pour des familles non basques d'origine qui participent ainsi à un processus d'intégration. La langue est le lien qui permet de se représenter l'environnement social, culturel, matériel et symbolique, à partir de modes de pensée similaires[19]. Mais d'autres caractéristiques entrent quand même en jeu. En effet l'identité ne se conçoit pas uniquement par une langue.

L'autre grand principe lorsqu'on écoute les différents témoignages, est celui du sentiment d'appartenance à un groupe bien spécifique qui se distingue des autres. L'attachement à toute la culture de ce groupe renforce la sensation d'unicité. Au Pays basque cela se traduit par la culture sportive (pelote basque et force basque) et toutes les traditions qui se perpétuent (danse basque, Olentzero[20], le bertso[21]…). En effet il apparaît important aux yeux des personnes interrogées que cette culture puisse se transmettre afin qu'elle continue à vivre. Enfin l'histoire du Pays basque a fédéré ses habitants, comme par exemple la déportation des habitants du village de Sare pendant la période révolutionnaire, épisode conté par

---

[17] « Des origines de l'euskara », Institut culturel basque [En ligne], consulté le 24 mars 2017. URL : http://www.eke.eus/fr/culture-basque/euskara-la-langue-des-basques/histoire-de-leuskara/des-origines-de-leuskara.

[18] Entretien avec Mme Mounole, de 1,48 à 4,12 min, sur la définition de l'identité basque. Voir dans l'état des sources

[19] MARCHAL (Hervé), *L'Identité en question*, Paris, Ellipses, 2006, p.90-91.

[20] Il s'agit d'un personnage représenté sous la forme d'un charbonnier travaillant dans la montagne, le visage noirci, avec une gourde de vin, son béret, et sa hache (ou la faucille). Il est sensé descendre dans les villages basques pour annoncer, soit le retour du soleil après le solstice d'hiver, soit la naissance. Autrefois, on se servait de lui pour menacer les enfants menteurs ou qui ne voulaient pas aller se coucher, en accrochant une faucille au-dessus de la cheminé.

[21] C'est un chant d'improvisation rythmé et strophé chanté par les bertsolaris. Cette pratique remonte au XVIII^{e} siècle et n'est plus pratiqué qu'au Pays basque. Le chanteur adapte son chant en fonction des réactions du public et doit donc être habile.

M. Darraidou[22], ou bien les épreuves subies après les attentats du groupe terroriste E.T.A. (Euskadi Ta Askatasuna, en francais « Pays basque et Liberté ») aussi bien en Espagne qu'en France, et son combat avec le G.A.L. (Groupe Antiterroriste de Libération). C'est un élément important. L'histoire commune démarre souvent par un mythe fondateur (combinaisons de faits réels et de fictions) comme par exemple Olentzero ou bien la victoire contre l'armée de Charlemagne au col de Roncevaux, permettant de se rassembler autour une histoire collective[23].

Toutefois si l'on se réfère à cette définition, on exclut une partie de la population basque. En effet, à partir du critère de la langue, qu'advient-il des habitants d'Alava, du sud de la Navarre ou de la Soule qui n'ont jamais pratiqué le basque, cet idiome étant tombé peu à peu en déshérence ? Cette situation partage les habitants entre eux dès leur naissance. De plus au sein même de la communauté autonome basque, les partis traditionnels (non nationalistes) recueillent de plus en plus de voix notamment dans la province de l'Alava, ce qui remet en cause la possibilité d'un état indépendant du Pays basque. Enfin, la province de Navarre a refusé en majorité son adhésion à cette communauté autonome après un vote par référendum de la population navarraise, jugeant que leur culture était différente et qu'elle souhaitait garder son autonomie politique, par peur d'un assujettissement aux autres provinces. Ce refus démontre la difficulté d'entente à un niveau politique et identitaire, il remet en question la construction d'un Etat basque indépendant solide et uni comme le prônent les nationalistes.

2.1.2. Le début du nationalisme basque

Le mot de « nationalisme » est chargé d'ambigüité de par sa définition et son utilisation. On peut y voir trois significations[24]. D'abord il peut être employé de manière péjorative pour désigner des formes radicales de patriotisme, dorénavant synonyme de chauvinisme. Ensuite on l'utilise également comme étiquette de certains groupes politiques ou non, mettant en avant la nécessité de la défense des valeurs fondamentales et des intérêts nationaux. Enfin, et c'est ce qui nous intéresse ici, il est utilisé pour promouvoir les revendications d'un peuple

[22] Entretien avec M. Darraidou, de 4,35 min à 11,24 min sur la définition des archives basques et son expérience personnelle. Voir dans l'état des sources.
[23] MARCHAL (Hervé), *L'Identité en question*, Paris, Ellipses, 2006, p. 90-91.
[24] GIRARDET (Raoul), « NATIONALISME », Encyclopædia Universalis [en ligne], consulté le 23 mars 2017. URL : http://www.universalis.fr/encyclopedie/nationalisme/.

« assujetti » à un état dominant et qui aspire à l'indépendance. Le mot n'apparaît en France qu'à la toute fin du XVIIIe siècle pour désigner les « excès du patriotisme jacobin »[25]. Avant la révolution de 1789, la partie française du Pays basque est partagée entre deux vicomtés, celui du Labourd et celui de la Soule avec comme capitale Bayonne et Mauléon. La basse-Navarre est créée sur les ruines du royaume de Pampelune et devient la dernière province du Pays basque français[26]. Pendant le Moyen Âge et l'Ancien Régime les Basques espagnols et français effectuaient des échanges commerciaux, la frontière ne représentant aucunement un obstacle pour les relations commerciales des peuples[27]. Sous l'Ancien Régime, les provinces basques étaient régies par des autorités coutumières prêtant allégeance au roi. Il n'y avait pas d'incompatibilité entre les deux niveaux de pouvoir. En effet les Basques avaient tout intérêt à s'intégrer aux monarchies française et espagnole car la région était très pauvre. A partir du XVIIIe siècle, la centralisation des pouvoirs entraîne une montée des tensions avec les Basque, ces derniers s'évertuant à protéger leur coutume et leur culture[28]. Lors de la Révolution française, les populations basques françaises essaient de résister aux lois anticléricales et centralisatrices de l'Assemblée Nationale. Malgré des révoltes, les coutumes locales sont abolies dans la nuit du 4 août 1789, la nuit de l'Abolition des privilèges. Les provinces basques sont attachées au Béarn le 4 mars 1790 en application de la loi du 22 décembre 1789 sur la décentralisation et la création des départements[29].

Le XIXe siècle, en France, voit la disparition des assemblées spécifiques des trois provinces : les Biltzar du Labourd, les Etats de Navarre et la Cour d'ordre de la Soule. Lorsque Napoléon Bonaparte occupe le pays basque espagnol en 1808, le député Dominique Joseph Garat[30] lui propose de créer un Etat satellite regroupant les sept provinces basques espagnoles et françaises, ce projet fut rejeté[31]. En Espagne, le XIXe siècle est marqué par les trois guerres

---

[25] *Ibid.*
[26] LOYER (Barbara), *Géopolitique du Pays Basque. Nations et nationalismes en Espagne*, Paris, L'Harmattan, 2011, p. 20.
[27] *Ibid*., p. 83
[28] *Ibid.,* p. 27.
[29] *Ibid*., p. 20.
[30] Il a été une personnalité du monde des lettres sous Louis XVI. Il est élu aux Etats généraux par le baillage du Labourd dans les Basses-Pyrénées. Il devient ministre de la justice en remplacement de Danton en 1792, c'est lui qui notifie à Louis XVI sa condamnation à mort. Il devient par la suite Ministre de l'Intérieur, puis siège aux assemblées du Directoire et au Sénat en 1795 où il s'exprime avec une éloquence qui irrite Napoléon. Il eut une influence et un prestige qui est aujourd'hui incontestable entre 1789 et 1815.
[31] LOYER (Barbara), *Géopolitique du Pays Basque. Nations et nationalismes en Espagne*, Paris, L'Harmattan, 2011, p. 85.

carlistes[32] (1833-1840, 1846-1849, 1872-1876) pendant lesquelles les Basques ont affirmé leur soutien à une politique traditionnaliste, très proche des mouvements catholiques. Ils défendent ainsi les fors (fueros), anciens privilèges juridiques locaux, contre les monarchistes attachés à une vision centralisatrice du pays. L'industrialisation fait ressurgir le pays basque espagnol sur le devant de la scène. La région devient une des principales régions industrielles dans l'exploitation des mines de fer, notamment grâce à son industrie métallurgique. Cette croissance provoque l'arrivée, au Pays basque, d'ouvriers venus d'autres provinces espagnoles non bascophones. Cette migration entraîne un mélange des populations bascophones et de personnes ne parlant que le Castillan par exemple. On voit alors apparaître le développement d'une idéologie nationaliste, voire « raciste », pour le moins discriminatoire. C'est dans ce contexte qu'a émergé le mouvement de Sabino Arana Goiri. Cet homme a été très influencé par les thèses raciales de son époque et le nationalisme romantique allemand. Il va s'évertuer alors à distinguer les Basques et les Latins. Il crée des néologismes pour exprimer ses idées, comme celui d'Euzkadi (territoire pour les Basques qui étaient séparés en plusieurs provinces), et, avec son frère en 1894, l'*Ikurriña* drapeau basque que l'on connait aujourd'hui. Selon lui le Pays basque se doit de se prémunir des influences françaises et espagnoles pour ne pas disparaître, ce qui implique la séparation de fait de ces Etats. Il établit également un concept de race afin de définir une typologie basque : ce dernier doit être né de deux parents d'origine basque. Mais alors que deviennent les personnes ne disposant que d'un parent d'origine basque ? De nombreux nationalistes approuvent les théories de Sabino Arana Goiri. Les Basques deviennent de plus en plus sourcilleux au sujet de leur autonomie politique et de leur identité. Sabino Arana Goiri devient ainsi un des premiers penseur du mouvement autonomiste, mais surtout le fondateur du nationalisme basque[33]. C'est lui qui crée le P.N.V. (*Partido Nacionalista Vasco* ou Parti National Basque) avec son frère Luis, en1895, ce qui en fait le plus ancien parti nationaliste d'Espagne. Sabino Arana Goiri fait l'objet de nombreuses incarcérations par l'Etat espagnol, et devient de plus en plus gênant

Statue de Sabino Arana Goiri à Bilbao, tiré du site https://fr.wikipedia.org/wiki/Sabino_Arana_Goirihttps://fr.wikipedia.org/wiki/Sabino_Arana_Goiri

[32] Le carlisme est un mouvement politique légitimiste espagnol revendiquant le trône pour la branche aînée des Bourbons d'Espagne, apparu dans les années 1830.
[33] LOYER (Barbara), *Géopolitique du Pays Basque. Nations et nationalismes en Espagne*, Paris, L'Harmattan, 2011, p. 28.

pour le gouvernement. Mais il meurt prématurément en prison en 1903, à l'âge de 38 ans, des suites d'une maladie rare.

2.2. Un second souffle pour le nationalisme

Certains nationalistes, dès les années 1930, ont rejeté les théories raciales de Sabino Arana Goiri et ont quitté le P.N.V. . La guerre civile en Espagne (1936-1939), due au putsch du général Franco, a écrasé les espoirs du nationalisme basque avec une répression féroce contre ses partisans. Le Pays basque a en effet été un des principaux foyers, avec la Catalogne, de la lutte contre le franquisme. La Seconde Guerre mondiale et la condamnation des théories raciales entraînent un réajustement du programme du P.N.V. qui devient un parti progressivement social-démocrate[34].

2.2.1. L'apparition de l'E.T.A. (Euskadi Ta Askatasuna)

En 1959 l'E.T.A. est créé (Euskadi Ta Askatasuna). C'est un grand bouleversement idéologique dans le nationalisme basque. En effet il se démarque du P.N.V. par une autre vision sur l'identité. Une des principales différences avec la vision de Sabino Arana Goiri est que pour E.T.A., la mort de la langue basque signifie la mort du peuple basque, alors que pour le fondateur du nationalisme c'est la disparition de la race qui entraîne celle de la nation. Pour l'organisation terroriste, il faut que le Basque milite pour sa langue, pour ne pas perdre son identité basque. Les personnes d'origine non basque peuvent prétendre à cette identité, en fonction leur degré d'intégration au mouvement[35]. Cette organisation se décrit comme anti-franquiste et socialiste. Elle commence par des actions limitées, comme des destructions de plaques franquistes ou la pose du drapeau basque sur des lignes à haute tension. L'organisation jouit d'une bonne popularité auprès de la population puisqu'elle seule semble s'opposer à la dictature de Franco. Elle obtient également l'appui du clergé car au tout début E.T.A. est relativement proche du P.N.V., dont elle se sert jusqu'en 1962. A cette date, le

[34] ROJO HERNÁNDEZ, (Severiano) « Le Pays basque : une région en quête d'identité », *Amnis* [En ligne], 2 | 2002, mis en ligne le 30 juin 2002, consulté le 30 mars 2017. URL : http://amnis.revues.org/161 ; DOI : 10.4000/amnis.161 .
[35] *Ibid.*

mouvement réunit sa première assemblée où elle se définit comme une organisation clandestine révolutionnaire. En 1964 elle rompt ses liens avec le P.N.V. qu'elle qualifie de mouvement bourgeois-capitaliste. En 1965 commence les attaques à main armée et le prélèvement de l'impôt révolutionnaire sur certaines cibles. Le 7 juin 1968 un policier est assassiné par un chef de l'E.T.A. Txabi Etxebarrieta, qui est lui aussi abattu. En représailles le chef de la police politique en Guipuscoa Melitón Manzanas est à son tour assassiné, puis Carrero Blanco en 1973, bras droit et successeur annoncé de Franco. En 1974 un attentat à Madrid fait 12 morts civils et l'organisation perd sa popularité et le soutien d'une partie des médias. La même année E.T.A. se scinde en deux : une partie militaire qu'on appelle E.T.A.(m) et une partie politique appelée E.T.A. (pm). Entre 1975 et 1993, l'E.T.A. fait exploser 19 voitures piégées à Madrid, causant la mort de 37 personnes et faisant 134 blessés. Entre 1990 et 1994, 134 personnes ont trouvé la mort. A partir de 1995, E.T.A. vise des élus basques, des intellectuels, et des personnalités basques. Cette attitude et les attentats toujours plus meurtriers font perdre à E.T.A. les soutiens que l'organisation avait dans la population, de plus en plus lasse[36]. Les arrestations successives et la collaboration de l'Etat français et de l'Etat espagnol affaiblissent de plus en plus l'appareil militaire d'E.T.A. Des négociations secrètes sont entamées dès 2006 entre Batasuna, la partie politique d'E.T.A. et le parti socialiste espagnol. Les négociations et les différents regroupements et traités entre les partis du pays basque espagnol aboutissent à l'abandon de la lutte armée d'E.T.A. le 20 octobre 2011, date historique. Enfin l'épilogue de cette histoire a eu lieu en mars 2017, où après de longues négociations avec les différents gouvernements, E.T.A. décide de rendre une bonne partie de son arsenal et dévoile les coordonnées GPS de

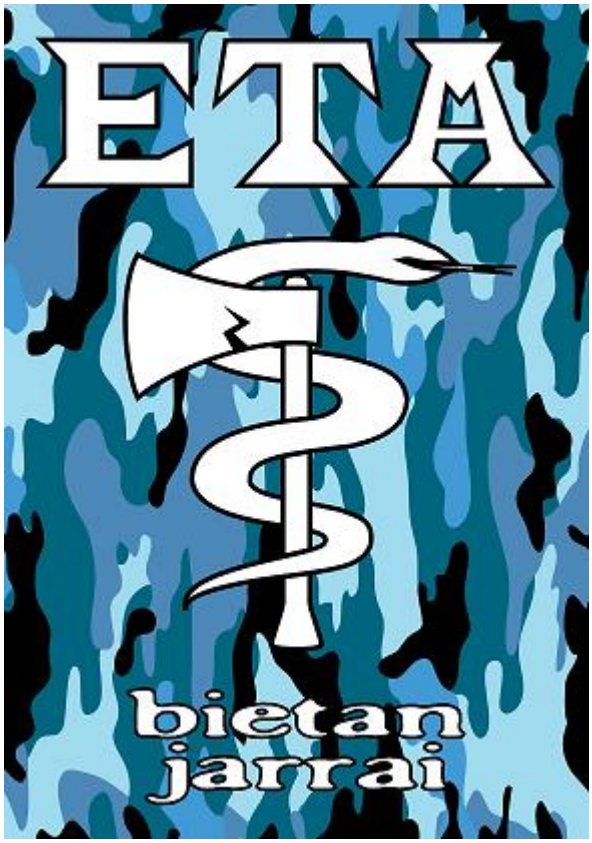

Affiche de l'E.T.A. avec un serpent entouré autour d'une hache, tiré du site *http://www.leparisien.fr/faits-divers/pyrenees-atlantiques-mikel-irastorza-le-plus-haut-dirigeant-de-l-eta-arrete-05-11-2016-6292281.php*

[36] LOYER (Barbara), *Géopolitique du Pays Basque. Nations et nationalismes en Espagne*, Paris, L'Harmattan, 2011, p. 34 à 36.

plusieurs caches d'armes, amorçant ainsi son désarmement. Le processus de paix est en marche.

2.2.2. L'autre forme du nationalisme : la voie politique et diplomatique

La plupart des organisations politiques, notamment le P.N.V. rejette la revendication de manière violente. Pendant longtemps le P.N.V. a été le seul parti nationaliste basque et le principal représentant de ce mouvement au sein du gouvernement basque de la communauté autonome. Au départ, ce parti est traditionnaliste, anticapitaliste et rural. Il rejette dans un premier temps la forte industrialisation au XIX^{e} siècle puis la récupère pour intégrer les nouvelles classes sociales qui apparaissent. Deux images se démarquent alors : un parti libéral capitaliste et un parti rural catholique. Des scissions apparaissent dès les années trente sur la question de l'indépendance, notamment avec la création en 1930 de l'A.N.V. (En français Action Nationaliste Basque) puis de *Jagi Jagi* en 1934[37]. Avec la création de l'E.T.A. et son attachement au marxisme, ce dernier offre une nouvelle idée politique jusque-là détenue exclusivement par le P.N.V. . L'organisation terroriste occupe le devant de la scène pour son opposition à Franco. Mais après la mort de ce dernier, le P.N.V. reprend la main lors des élections notamment celles de 1979, jusque dans les années 1980. Les nationalistes basques sont pourtant partagés entre la droite traditionnelle et le marxisme. A cette époque, le P.S.O.E. (Parti Socialiste Ouvrier Espagnol) est le deuxième parti du Pays basque espagnol et la droite traditionnelle représente environ 10% des électeurs. Dans les années 1982 le P.N.V. garde sa majorité mais le parti est fissuré de partout si bien qu'en 1986 une partie des indépendantistes quitte le P.N.V. pour former un nouveau parti appelé E.A. (Euzko Alkartasuna). Ce parti doit gouverner avec les socialistes, ce qui amène un changement d'attitude face à l'E.T.A., et la signature du pacte d'Ajuria Enea en 1988 en compagnie des autres organisations politiques, pour lutter contre l'organisation terroriste. Mais des dissensions se font quand même sentir au sein du parti entre les indépendantistes et les modérés. En 1998, cette scission éclate au grand jour avec la reprise en main du parti par les indépendantistes et leur rapprochement avec E.T.A, malgré les attentats. Au cours de ces années on voit apparaître, au sein du P.N.V., des

[37] ROJO HERNÁNDEZ, (Severiano) « Le Pays basque : une région en quête d'identité », *Amnis* [En ligne], 2 | 2002, mis en ligne le 30 juin 2002, consulté le 30 mars 2017. URL : http://amnis.revues.org/161 ; DOI : 10.4000/amnis.161 .

concepts de souveraineté, de territorialité, et d'autodétermination[38]. Le parti socialiste se désengage du gouvernement basque[39]. Au mois de septembre, le P.N.V. et l'E.A., en compagnie d'associations et de syndicats, signent le pacte de Lizarra avec Herri Batasuna (H.B.)[40], accord qui prévoit, entre autres, la mise en place d'un référendum sur l'indépendantisme du Pays basque, concernant l'*Iparralde* et l'*Hegoalde*[41], ainsi qu'une solution négociée au conflit basque. Par ce geste, le P.N.V. réaffirme ce pourquoi il existe, la création d'une nation basque, malgré ce qu'ont pu dire les autres partis de ce rapprochement. Pourtant un an après, E.T.A. reprend la lutte armée (malgré une pause après le traité de Lizarra). La majorité parlementaire nationaliste explose et permet au P.P. (Parti Populaire, qui n'est pas basque) et au P.S.O.E. de diriger la région. Ces dissensions démontrent une nouvelle fois la difficulté de s'entendre sur un modèle de société à adopter et mettent en exergue les différences de vision entre les modérés (P.N.V./E.A.) et les extrémistes (E.T.A./H.B.)[42]. Aujourd'hui encore ces clivages existent toujours et rendent difficile la création d'une nation basque. Cela est accentué par le « problème » de la Navarre, que la communauté autonome basque essaie de rattacher à elle. Or les Navarrais ne votent presque plus pour les partis basques[43] et refusent toujours de faire partie de cette communauté autonome qu'ils ont repoussée en 1932. En Alava, des partis antinationalistes ont émergé dans les années 1990 et obtiennent de plus en plus de voix dans les grandes circonscriptions, comme à Vitoria-Gasteiz, ou dans la *diputacíon*[44] de l'Alava. La province pourrait dans les prochaines années demander à sortir de la communauté autonome basque pour rester à part et garder son identité propre. Tout ceci nous permet de nous rendre compte que le droit à l'autodétermination est difficile pour le P.N.V. .

Le Pays basque français ne possède pas quant à lui la même capacité juridique autonome qu'en Espagne. De plus aujourd'hui les nationalistes obtiennent des scores

---

[38] LOYER (Barbara), *Géopolitique du Pays Basque. Nations et nationalismes en Espagne*, Paris, L'Harmattan, 2011, p. 107.
[39] *Ibid.,* P. 108.
[40] Il s'agit de la formation représentant l'organisation terroriste sur le plan politique. A partir de 2001 elle raccourcie son nom en *Batasuna*.
[41] *Iparralde est le nom du Pays basque français,* et *Hegoalde* est le nom du Pays basque espagnol.
[42] ROJO HERNÁNDEZ, (Severiano) « Le Pays basque : une région en quête d'identité », *Amnis* [En ligne], 2 | 2002, mis en ligne le 30 juin 2002, consulté le 30 mars 2017. URL : http://amnis.revues.org/161 ; DOI : 10.4000/amnis.161 .
[43] LOYER (Barbara), *Géopolitique du Pays Basque. Nations et nationalismes en Espagne*, Paris, L'Harmattan, 2011, p. 337.
[44] Institution responsable de l'administration et du gouvernement d'une province en Espagne, depuis 1936.

relativement bas lors des élections communales. Cependant dans les années 1990, les listes électorales des nationalistes remportent de nombreuses voix, notamment en 1992 lors des élections cantonales où les *Abertzale*[45] ont obtenu à Saint-Jean-Pied-de-Port 28% des voix, 17% à Iholdi[46]. Une partie des élus locaux au Pays basque ont ainsi revendiqué la création d'un département Pays basque et fondé une association appelée « Association des élus pour la création d'un département Pays basque », dont un des présidents fut l'ancien maire d'Espelette M. Darraidou. A l'heure actuelle, ces élus sont satisfaits de la création récente sur le territoire, d'un E.P.C.I. (Etablissement Public de Coopération Intercommunale), une communauté de communes imposante regroupant 158 communes et représentant une victoire politique comme l'explique M. Darraidou[47].

Aujourd'hui l'expression de ce nationalisme se manifeste par la mise en valeur de la langue basque au travers du Festival *Herri Urrats* et de la course de la *Korrika* par exemple, par des manifestations pour le rapprochement des prisonniers basques, et enfin la création de mouvements non violents aux actions symboliques, comme celui des Démos (Démocratie pour le Pays basque) dont nous parlerons plus tard.

[45] Cela fait référence aux partis, organisations et syndicats de gauche et indépendantiste.
[46] LOYER (Barbara), *Géopolitique du Pays Basque. Nations et nationalismes en Espagne*, Paris, L'Harmattan, 2011, p. 338.
[47] Entretien avec M. Darraidou, de 15,46 min à 19,40 min, sur la construction du pôle d'archives de Bayonne et sa vision par rapport à cela. Voir dans l'état des sources.

3. Archives et revendications politiques au Pays basque

Il est nécessaire de comprendre le lien qui relie les archives et les revendications qui existent au Pays basque, car cela n'est pas forcément d'une grande évidence. Les archives basques constituent un média important de la revendication territoriale.

3.1. Comment définir les archives basques ?

Cette notion est difficile à cerner car le Pays basque n'a pas d'entité officielle reconnue par l'Etat. Alors comment les définir et les différencier des autres archives ? et comment la population se les représente-t-elle ?

3.1.1. Définition des archives basques

La manière de se représenter ces archives diffère assez peu selon les personnes que l'on interroge à ce sujet. Il apparaît indéniable qu'elles sont liées à l'Histoire du Pays basque, des gens qui y ont vécu et des traces qu'ils ont pu laisser. Ainsi Mme Mounole confirme ces propos en disant que les archives sont « un témoignage historique du peuple, de ce qu'a pu vivre ce peuple dans l'Histoire »[48]. Pour M. Darraidou, cela va encore plus loin car elles sont un moyen de se souvenir de l'histoire locale. Par exemple, durant la période révolutionnaire, les habitants du village de Sare, plutôt traditionnalistes et catholiques, ont fait l'objet de déportation dans les départements voisins, pour ne pas perdre les privilèges acquis par les communes du Pays basque. De même, en 1813, le village d'Espelette a subi l'occupation violente des troupes napoléoniennes entraînant une importante mortalité au sein de la population. Ces recherches ont été effectuées par M. Darraidou lorsqu'il s'est aperçu qu'il y avait des lacunes dans les registres d'état civil. En ce sens que les archives basques mettent en exergue une mémoire occultée au fil du temps.

[48] Entretien avec Mme Mounole, de 4,13 min à 5.02 min, sur la définition des archives basques. Voir dans l'état des sources.

En interrogeant les utilisateurs du pôle d'archives de Bayonne, divers avis concernant la création, le sujet et l'appartenance des archives basques en ressortent[49] :

- 38 % d'entre eux considèrent que ces trois caractéristiques doivent être inhérentes au Pays basque.
- 24 % des personnes interrogées estiment que les archives n'appartiennent pas à cette communauté.
- 9 % des usagers considèrent qu'elles sont uniquement créées au Pays basque.
- 10 % pensent qu'elles ne sont pas élaborées au Pays basque.
- 5 % envisagent qu'elles appartiennent seulement au Pays basque.
- 14 % évaluent ces caractéristiques comme fausses.

3.1.2. Quel impact sur les basques ?

Quelles informations tirer de ces enseignements ?

D'abord que ces archives sont la mémoire des basques, elles permettent de raconter leur histoire collective par les archives publiques, mais aussi leurs histoires individuelles par le biais des archives privées (archives de familles, archives notariales…). De même ces résultats permettent à ceux qui se considèrent basque de garantir leur(s) identité(s) et de perpétuer leur mémoire. La mémoire d'un individu, singulière ou collective, lui permet d'acquérir plusieurs identités[50]. L'identité permet à certains aspects de la mémoire de durer dans le temps. Fonder une identité permanente en utilisant la mémoire relève d'une conception conservatrice et essentialiste de la vie[51]. Le risque d'une telle conception de la mémoire est celle de l'appropriation mémorielle et l'instrumentalisation qui détournerait les archives de leur sens initial comme matériau de l'histoire[52]. Cela est confirmé pour les archives identitaires liées à un passif douloureux, notamment concernant les persécutions qu'ont subies les basques par le passé ou bien le conflit lié à l'indépendance qui a marqué profondément les esprits. Comme le dis Jean-Claude Kaufmann, les communautés sont une nécessité provoquée par la modernité

[49] Cf. annexe 5.
[50] HARTOG (François), REVEL (Jacques) (dir), *Les usages politiques du passé*, Paris, EHESS, 2001, p. 133.
[51] *Ibid.*
[52] SERVAIS (Paul), MIRGUET (Françoise), *L'archives dans quinze ans, vers de nouveaux fondements*, L'Harmattan Academia, Louvain-la-Neuve, 2015, p. 52.

individualiste, et elles deviennent, dans cette modernité, irrémédiablement sécessionnistes[53]. Le moindre support peut être converti afin de fabriquer une identité collective.

3.2. Les utilisations politiques de ces archives basques

Maintenant qu'a été défini la notion d'archives basques, et son impact sur la population locale, il est intéressant de connaître les utilisations politiques dans le cadre des revendications régionalistes en France.

3.2.1. Des revendications anciennes

Les provinces du Pays basque français, ou *Ipparalde* en basque, possèdent une culture commune que les nationalistes ont toujours chercher à distinguer de la culture française, par une distinction administrative et institutionnelle. Cette volonté de différenciation et de reconnaissance de la spécificité basque ne date pas d'aujourd'hui, ou du moins de ces dernières années. En effet lorsque l'on remonte le temps, dès le Moyen Âge les provinces basques en France possédaient des privilèges, notamment la sauvegarde des assemblées populaires (Biltzar du Labourd, Silviet de Soule et plus tard le For de Navarre). Ainsi la monarchie reconnaissait une spécificité basque : le roi promettait de respecter les droits, les libertés et les franchises de ses sujets des pays basques[54]. De plus les provinces basques ne connaissaient pas l'ordre qui existait dans le reste du royaume, c'est-à-dire noblesse, clergé et tiers-état. Dans la juridiction basque, les maisons étaient égales entres elles malgré quelques règles propres aux maisons nobles. Le Biltzar du Labourd en ait le parfait exemple. Son organisation était unique car elle a su garder toutes ces anciennes prérogatives, hormis la justice (même si, malgré l'interdiction du roi elle pouvait rendre de telles décisions encore au XVIII^{e} siècle), sans que les agents de la monarchie n'aient jamais pu changer ces coutumes[55]. Les labourdins

[53] KAUFMANN (Jean-Claude), *L'invention de soi, une théorie de l'identité*, Paris, Armand Colin, 2004, p. 145.
[54] LAFOURCADE (Maïté), « Le statut juridique des groupes sociaux en Ipparalde sous l'ancien régime », *Iura vasconiae* [En ligne], 3/2006, consulté le 25 mars 2017, p. 164.
[55] LAFOURCADE (Maïté), « Les assemblées provinciales du Pays Basque français sous l'Ancien Régime », *Lapurdum* [En ligne], 4 | 1999, mis en ligne le 01 avril 2010, consulté le 01 juin 2017. URL : http://lapurdum.revues.org/1580 ; DOI : 10.4000/lapurdum.1580

restaient très attachés à leurs institutions qui permettaient de garantir leurs libertés acquises au fil des siècles. C'est pourquoi l'intendant Dupré-de-Saint-Maur écrivait le 4 juin 1780 au Directeur général des Finances, Necker : « Je ne vous proposerai pas de rien changer à cette administration [...], ce petit peuple suit pour ainsi dire obstinément ses anciens usages [...], on publierait inutilement des règlements nouveaux qui contrarieraient les mœurs des Basques et les traditions de leurs pères ». Seuls deux registres du Biltzar du XVIII^{e} siècle ont été conservés. Le premier contient des procès-verbaux de séances qui s'étendent du 23 juin 1711 au 28 janvier 1737, et le second à la même contenance mais s'étend 17 novembre 1758 au 18 novembre 1789. C'est justement lors de cette dernière séance, au passage du 18 novembre 1789, qu'il est mentionné que le sieur Syndic conjointement avec le bureau de Comité, peut demander à l'Assemblée Nationale le maintien des privilèges accordés aux basques, et s'il ne le peut, de demander à unifier les provinces de Basse-Navarre et de la Soule à la sienne, le Labourd, si les assemblées départementales alternent entre les trois provinces. C'est la première fois qu'est demandé officiellement la création d'un département Pays basque, même si la mention n'est pas clairement établie. De plus en février 1790, Dominique Garat (dit Garat l'ainé) et son jeune frère Dominique-Joseph Garat, tous les deux élus députés du Tiers aux Etats généraux par le baillage du Labourd en 1789, combattent la création d'un département regroupant le Pays basque et le Béarn en réclamant la mise en place d'un Département uniquement Basque.

L'ensemble de ces éléments montrent l'ancienneté de la spécificité basque et les revendications territoriales impulsées à la fin de l'Ancien Régime.

3.2.2. La mise en avant de ces archives

Les nationalistes basques ont utilisé cette histoire spécifique et originale des provinces basques qui ne correspondait en rien avec ce qui pouvait se faire dans les assemblées de provinces dans le reste du royaume de France. Ils se sont notamment servis de ce passage du 18 novembre 1789 dans le registre du Biltzar du Labourd, sur la demande de la création d'un département regroupant les provinces basques, afin d'appuyer leur propre demande. L'utilisation du témoignage de Dominique-Joseph Garat sur sa lutte contre l'intégration des provinces basques au Béarn (pour la création du département des Basses-Pyrénées) a servi également de socle à leur réflexion. On retrouve cette demande de la part des Démos (Démocratie pour le Pays basque) après le vol des archives le 19 juin 2000 au Archives

départementales de Pau, dont nous parlerons par la suite. Pour les nationalistes, ces archives représentent la preuve que le fondement de leur demande est juste et peut être entendu. Cependant le risque est bien évidemment l'appropriation et l'instrumentalisation des archives et vérités historiques, un souci auquel il faut être attentif. Nous pouvons citer l'exemple de la Belgique et du conflit entre flamands et wallons. En effet une historienne et psychanalyste belge a écrit un article le 23 septembre 2006, dans lequel elle réagit contre les arguments d'historiens flamands. Ceux-ci diffusaient des contre-vérités historiques sur la révolution belge à Bruxelles en 1830, en s'appuyant sur des données sciemment réinterprétées pour faire passer les wallons pour des oppresseurs, qui ont empêché la culture flamande de se développer[56]. Elle conclut son article par cette phrase : « Mais l'histoire n'est pas un grand bazar duquel on peut sortir l'un ou l'autre élément pour le faire coller aux aspirations du temps. Il est urgent de dénoncer cette instrumentalisation d'une histoire de Belgique que certains se réapproprient en la déformant pour se parer de lauriers au parfum de zizanie ».

Cet exemple démontre les risques de justifier des revendications du présent par des archives et des données vieilles de plusieurs siècles.

[56] LAUSBERG (Sylvie), « D'abord flamande, la révolution belge ? » sur le site *sylvielausberg.com* [En ligne], mis en ligne le 26 septembre 2006, consulté le 13 avril 2017, URL : http://sylvielausberg.com/publication/articles-publication/dabord-flamande-revolution-belge/

Bibliographie

1. Ouvrages

1.1. Ouvrages d'introduction à l'archivistique

Association des archivistes français, *Abrégé d'archivistique. Principes et pratiques du métier d'archiviste*, Paris, 2012, 346 p.

COEURÉ (Sophie), DUCLERT (Vincent), *Les archives*, Paris, La Découverte, 2011, 126 p.

GRAILLES (Bénédicte), MARCILLOUX (Patrice), NEVEU (Valérie), SARRAZIN (Véronique), *Classer les archives et les bibliothèques. Mise en ordre et raisons classificatoires,* Rennes, Presse Universitaire de Rennes, 2015, 244 p.

MARCILLOUX (Patrice), *Les ego-archives. Traces documentaires et recherche de soi*, Rennes, Presse Universitaire de Rennes, 2013, 250 p.

NOUGARET (Christine), ÉVEN (Pascal) (dir.), *Les archives privées. Manuel pratique et juridique, La documentation française*, Paris, 2008, 206 p.

SERVAIS (Paul), MIRGUET (Françoise), *L'archives dans quinze ans, vers de nouveaux fondements*, L'Harmattan Academia, Louvain-la-Neuve, 2015, 270 p.

1.2. Ouvrages d'apprentissage de l'histoire locale

GOYHENETCHE (Manex), *Histoire générale du Pays basque*, tome 1 et 3, Bayonne-Saint Sébastien, Elkarlanean, 1999 et 2001, 492 p. et 411 p.

THUILLIER (Guy), TULARD (Jean), *Histoire locale et régionale*, Paris, Presses Universitaire de France, 1992, 123 p.

WALTER (Henriette), *Aventures et mésaventures des langues de France*, Nantes, Editions du temps, 2008, 287 p.

1.3. Politique et géopolitique du Pays Basque

ALLIERES (Jacques), *Les Basques*, Paris, Presse Universitaire de France, 2003, 127 p.

CASSAN (Patrick), *Le pouvoir français et la question basque (1981-1993)*, Toulouse, Groupe de Recherche en Histoire Immédiate, Université de Toulouse-II, 1996, 378 p.

CHAUSSIER (Jean-Daniel), *Quel territoire pour le Pays Basque ? Les cartes de l'identité*, Paris, L'Harmattan, 1997, 295 p.

DEMOAK, *Demokrazia Euskal Herriarentzat, Démocratie pour le Pays basque*, Hasparren, Gatuzain, 2004, 330p.

FORNE (José), *Euzkadi, Nation et idéologie*, Paris, Editions du CNRS, 1990, 192 p.

GABASTOU (André) (dir.), *Nations basques. Peuple mythique, aventure universelle*, Paris, Autrement, 1993, 237 p.

GRANJA SAINZ (José Luis de la), *Le Nationalisme basque*, Paris, Ellipses, 2002, 126 p.

ITHURRALDE (Marianick), *Le Pays Basque, la Catalogne, et l'Europe. Stratégies politiques des Autonomies basque et catalane*, Paris, L'Harmattan, 2002, 398 p.

LABORDE (Denis), *La question basque*, L'Harmattan, Paris, 1998, 576 p.

LOYER (Barbara), *Géopolitique du Pays Basque. Nations et nationalismes en Espagne*, Paris, L'Harmattan, 2011, 416 p.

GELLNER (Ernest), *Nation et nationalisme*, Paris, Payot, 1989, 208 p.

1.4. Droit des archives

BASTIEN (Hervé), *Droit des archives,* La documentation française, Paris, 1996, 192 p.

MONNIER (Sophie), FIORENTINO (Karen) (dir), *Le droit des archives publiques, entre permanence et mutation,* Paris, L'Harmattan, 2014, 204 p.

1.5. Passé, identité et archives

BOURDIEU (Pierre), « L'identité et la représentation, éléments pour une réflexion sur l'idée de région » dans *Acte de la recherche*, n° 35, 1980, p. 63-72.

CAMILLERI (Carmel), KASTERSZTEIN (Joseph), LIPIANSKY (Edmond Marc), et al., *Stratégies identitaires*, Presse Universitaire de France, 1990, 232 p.

CHAUSSIER (Jean-Daniel), « Identité nationale et identités locales : le projet de création d'un département Pays basque », dans *Revue Française de Science Politique,* Août 1988, n°4, Paris, Presse de la FNSP, p. 637- 654.

CRIVELLO (Maryline), GARCIA (Patrick), OFFENSTADT (Nicolas) (dir), *Concurrence du passé. Usages politiques du passé dans la France contemporaine*, Aix-en-Provence, Publications de l'université de Provence, 2006, 298 p.

D'ARMAGNAC (Christine), sous la dir. de GRAILLES (Bénédicte), *Servir l'identité bretonne et le service d'archives départementales du Morbihan du début du XXe siècle jusqu'aux années* 2010, Université d'Angers, 2014.

DELANOY (Gil), TAGUIEFF (Pierre-André) (dir.), *Théories du nationalisme. Nation, nationalité, ethnicité*, Paris, Kimé, 1991, 324 p.

DUBAR (Claude), *La crise des identités : l'interprétation d'une mutation*, Presse Universitaire de France, 2010, 239 p.

ETHERTON (Judith), "The role of archives in the perception of self" *dans Journal of the Society of Archivists n°27*, Octobre 2006, p. 227-246.

GOYHENETXE (Eukeni), *Historia de Iparralde*, Saint-Sébastien, Txertoa, 1985, 143 p. (Historía del País Vasco, t. 5).

HALPERN (Catherine) (dir.), *Identité(s): L'individu, le groupe, la société*, Sciences Humaines, Auxerre, 2016, 351 p.

HARTOG (François), REVEL (Jacques) (dir), *Les usages politiques du passé*, Paris, EHESS, 2001, 206 p.

HOBSBAWM (Eric), *Nations et nationalisme depuis 1780*, Paris, Folio, 1992 (rééd. 2001), 384 p.

KAUFMANN (Jean-Claude), *L'invention de soi, une théorie de l'identité*, Paris, Armand Colin, 2004, 352 p.

MARCHAL (Hervé), *L'Identité en question*, Paris, Ellipses, 2006, 153 p.

MARCILLOUX (Patrice) (dir), *À l'écoute des publics des archives. Identités, attentes, réponses*, Angers, Presses Universitaires d'Angers, 2007, 115 p.

MICHEL (Michel) (édit. par), *Les communautés, une question posée à la France*, L'Ages d'Hommes, Lausanne, 2002, 214 p.

RAMOS (Elsa), *L'invention des origines, sociologie de l'ancrage identitaire,* Armand Colin, Paris, 2006, 221 p.

SCARDIGLI (Victor) (dir.), *L'Europe de la diversité : La dynamique des identités régionales*, CNRS, 1993, 239 p.

STĘPNIAK (Władysław) "Identity: Can archives and archivist contribute to fostering and preserving local, regional, and national identities?" dans *Comma n°1*, 2013, p. 103-110.

2. Sitographie

DE LARGY HEALY (Jessica), « Pour une anthropologie de la restitution. Archives culturelles et transmissions des savoirs en Australie », *Cahiers d'ethnomusicologie* [En ligne], 24 / 2011, mis en ligne le 31 décembre 2013, consulté le 19 avril 2017. URL : http://ethnomusicologie.revues.org/1747

« Des origines de l'euskara », Institut culturel basque [En ligne], consulté le 24 mars 2017. URL : http://www.eke.eus/fr/culture-basque/euskara-la-langue-des-basques/histoire-de-leuskara/des-origines-de-leuskara.

LAFOURCADE (Maïté), « Le statut juridique des groupes sociaux en Ipparalde sous l'ancien régime », *Iura vasconiae* [En ligne], 3/2006, consulté le 25 mars 2017, p. 159-192.

LAFOURCADE (Maïté), « Les assemblées provinciales du Pays Basque français sous l'Ancien Régime », *Lapurdum* [En ligne], 4 | 1999, mis en ligne le 01 avril 2010, consulté le 01 juin 2017. URL : http://lapurdum.revues.org/1580 ; DOI : 10.4000/lapurdum.1580

LAUSBERG (Sylvie), « D'abord flamande, la révolution belge ? » sur le site *sylvielausberg.com* [En ligne], mis en ligne le 26 septembre 2006, consulté le 13 avril 2017, URL : http://sylvielausberg.com/publication/articles-publication/dabord-flamande-revolution-belge/

ROJO HERNÁNDEZ, (Severiano) « Le Pays basque : une région en quête d'identité », *Amnis* [En ligne], 2 | 2002, mis en ligne le 30 juin 2002, consulté le 30 mars 2017. URL : http://amnis.revues.org/161 ; DOI : 10.4000/amnis.161

Etat des sources

Coupures de journaux et de périodiques issus de la Bibliothèque-Médiathèque de Bayonne

- Journal *Sud-Ouest*

- 20 juin 2000, page 6, consulté le 21 février 2017

- 6 novembre 2010, page 14, consulté le 23 février 2017

- Journal *La semaine du Pays Basque*

- Du 23 au 29 juin 2000, n°355, page 6, consulté le 22 février 2017

- Du 7 au 13 juillet 2000, page 6, consulté le 22 février 2017

- Du 21 au 27 juillet 2000, page 6, consulté le 22 février 2017

- Du 8 au 14 décembre 2000, page 4, consulté le 23 février 2017

- DU 6 au 12 décembre 2007, page 5, consulté le 23 février 2017

- Journal *L'Eclaire*

- 20 juin 2000, page 3, consulté le 23 février

- Journal *La Gazette de Bayonne, Biarritz et du Pays basque*

- 02 mars 1939, page 2, consulté le 14 avril 2017

- Revue du Conseil général des Pyrénées-Atlantiques

- De janvier à mars 2002, n°10, page 22, consulté le 24 février 2017

- D'octobre à décembre 2003, n°17, page 223, consulté le 24 février 2017

- De mars à mai 2010, n°46, page 20 consulté le 24 février 2017

Sources issues du service du pôle des Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques de Bayonne

La quasi-totalité de ces archives est issue du fonds du Comité scientifique et de préfiguration du pôle d'archives de Bayonne. Ce comité a été créé afin de mettre en place un système de collaboration entre les différents partenaires, aussi bien les institutions de l'Etat que les communes ou certaines institutions culturelles basques, mais aussi pour définir les priorités et les fonctions de chacun des protagonistes de ce comité. D'autres archives auraient pu rentrer en compte pour l'écriture de ce mémoire. En effet il paraissait intéressant de regarder les archives judiciaires et notamment les comptes-rendus de procès ou bien les témoignages des mises en cause dans l'affaire du vol des archives à Pau le 19 juin 2000 par les Démos. Malheureusement l'affaire ayant été jugée en 2004, les archives du Tribunal de Grande Instance de Pau n'ont pas été versées aux Archives départementales. Les délais de communicabilité pour ces archives étant de 75 ans, il aurait fallu faire une demande de dérogation pour leur consultation, mais les démarches auraient été trop longues compte tenu du délai de l'écriture de ce mémoire. Enfin il existait également le dossier de service interne aux Archives départementales, mais lui non plus n'a pas été rendu communicable, et la demande de dérogation aurait été trop longue à traiter, selon les propres mots du pôle d'archives de Bayonne.

- Archives du Comité scientifique et de préfiguration du pôle d'archives de Bayonne (W non coté – Bâtiment – boîte 4)

- Relevé de conclusions émanant du ministère de la culture, le 20 octobre 2000.

- Courrier de Madame la Ministre Catherine Tasca du 13 mars 2002.

- Discours de M. Ermisse lors de la première réunion du comité scientifique et de préfiguration du pôle archive de Bayonne, le 12 mars 2002.

- Communication au Colloque de l'Association des Archivistes Français à Dunkerque, du 9 au 11 octobre 2002, par Gérard Ermisse.

- Réunion du Comité scientifique et de préfiguration du pôle d'archives de Bayonne du 24 janvier 2003.

- Réunion du Comité scientifique et de préfiguration du pôle d'archives de Bayonne du janvier 2004.

- Document sur le programme de numérisation de janvier 2003.

- Signature des conventions partenariales entre le Conseil Général et les collectivités et la CCI, le 5 décembre 2007.

- Liste de 2003 précisant les documents à déplacer physiquement à Bayonne ou à numériser.

    - Discours introductif du rapport des Orientations budgétaires 2000 en date du 5 novembre 1999 (2059 W 74)

    - Archives électroniques disponibles sur le site du Conseil général

- Délibération n°416, du 21 décembre 2001.

- Délibération n°404, du 27 mars 2003 (conservée sous les cotes 2059 W 98 et 99).

- Délibération n°414, du 11 décembre 2003.
- Délibération n°415, du 11 décembre 2003.
- Délibération n°417, du 1er mars 2004.
- Délibération n°401, du 25 mars 2005.
- Délibération n°411, du 22 Juillet 2005.
- Délibération n°418, du 26 juin 2006.
- Délibération n°410, du 14 décembre 2006.
- Délibération n°406, du 30 novembre 2007.
- Délibération n°407, du 20 décembre 2007.

Enquêtes orales : entretiens semi-directifs

Afin d'approfondir les recherches effectuées dans les centres de documentation que sont la bibliothèque de Bayonne et le pôle d'archives de Bayonne, six entretiens ont été réalisés durant le mois d'avril 2017. Le but de ces entretiens est de recueillir des données qualitatives en laissant parler son interlocuteur, en le guidant sur des sujets et en relançant simplement la conversation. L'intérêt n'est pas de donner son avis ni de biaiser ou d'influencer l'enquête, mais d'obtenir des réponses fiables et sincères.
L'intérêt pour ce sujet était d'interroger des gens ayant des points de vue divergents, tels des professionnels des archives, des personnes ayant participé au Comité scientifique et de préfiguration du pôle d'archives de Bayonne, des universitaires, et des personnes plus ou moins proches des mouvances nationalistes basques. Voici un récapitulatif entretien par entretien des thèmes abordés :

- Entretien avec Mme Banguio-Mendibil, responsable du pôle médiation culturel et accès aux documents au pôle d'archives de Bayonne et du Pays basque, ainsi qu'à Pau, le 12 avril 2017 à 10h00 du matin.

00'32 sec à 6.04 min	Présentation de la personne
6.07 min à 9.27 min	Identité basque et particularité du pôle d'archives de Bayonne
9.28 min à 12.55 min	Sélection des fonds à transférer ou non
12.56 min à 18.09 min	La réaction au vol des archives de juin 2000 : élément déclencheur ou non ? Les soutiens au projet
18.10 min à 20.09 min	Processus de création du pôle Archives de Bayonne : institutions concernées
20.10 min à 25.02 min	Processus de création du pôle Archives de Bayonne : Les grands travaux à réaliser et les missions de la personne
25.03 min à 30.50 min	Processus de création du pôle Archives de Bayonne : Les communes et la Chambre de commerce et d'Industrie (CCI)
30.51 min à 32.00 min	Construction du pôle d'archives : victoire politique ou continuité administrative et archivistique normale ?

- Entretien avec M. Darraidou, ancien président de l'association du Biltzar des maires, ancien maire d'Espelette, ancien président de l'association des élus pour la création d'un département Pays basque, aujourd'hui hôtelier à la retraite, le 14 avril à 17h.

0'30 sec à 1.40 min	Présentation de la personne

1.43 min à 4.17 min	Définition de l'identité basque et spécificité
4.35 min à 11.24 min	Définition de l'archive basque, son utilisation, et une expérience personnelle des archives
11.26 min à 13.26 min	La symbolique des documents volés à Pau le 19 juin 2000
13.27 min à 15 min	Perception du vol dans les mouvances nationalistes
15.01 min à 15.45	Un rapprochement des archives nécessaire ?
15.46 min à 19.40 min	Instrumentalisation du vol des archives et victoire politique avec la construction du pôle de Bayonne
19.45 min à 21.57 min	Conclusion sur les archives et le Pays basque

- Entretien avec Mme Mounole, maître de conférences à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA) au département basque, le 18 avril à 14h.

0'30 sec à 1.45min	Présentation de la personne
1.48 min à 4.12 min	Définition de l'identité basque
4.13 min à 5.02 min	Définition d'une archive basque
5.03 min à 6.22 min	Utilisation personnelle des archives
6.23 min à 9.33 min	Perception du vol des archives le 19 juin 2000 dans les milieux nationalistes et instrumentalisation des archives
9.35 min à 10.51	Rapprochement des archives avec la communauté basque
10.52 min à 11.36 min	Développement universitaire de Bayonne

11.37 min à 12.47 min	L'instrumentalisation des archives : nécessaire ? et pourquoi ?
12.49 min à 13.21 min	Le vol des archives : origine de la création du pôle du Bayonne
13.22 min à 14.38 min	Les institutions concernées et la conclusion

- Entretien avec M. Sibers, conservateur général des bibliothèques, conseillé à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Nouvelle-Aquitaine pour le livre et la lecture, le patrimoine écrit, les archives et le patrimoine immatériel, le 19 avril 2017, à 14h30.

0'32 sec à 1.15 min	Présentation de la personne
1.16 min à 2.50 min	Définition de l'identité basque
2.52 min à 10.17 min	Définition d'une archive basque et le choix des documents à déménager à Bayonne
10.18 min à 13.42 min	Processus de création du pôle de Bayonne
13.43 min à 21.50 min	Perception du vol des archives, un accélérateur du processus de création ?
21.51 min à 27.10 min	Réflexion sur le concept d'archive de pays
27.11 min à 33.56 min	Fréquentation par le public de ce pôle d'archives
33.57 min à 35.08 min	Quelques phrases de conclusion

- Entretien avec Mme. Ouret, chargée de mission « Mettre en réseau et valoriser les fonds basques » à la Bibliothèque -médiathèque de Bayonne, le 22 avril 2017, à 11h.

0'32 sec à 2.00 min	Présentation du personnage
2.01 min à 3.43 min	Définition de l'identité basque

3.44 min à 5.11 min	Définition d'une archive basque
5.12 min à 6.00 min	Perception du vol des archives
6.01 min à 8.30 min	Rapprochement primordial des archives avec la communauté basque?
8.31 min à 11.30 min	Instrumentalisation des archives : nécessaire ?
11.57 min à 15.27 min	Victoire politique ou évolution naturelle des archives ?
15.28 min à 16.00 min	Utilisation personnelle des archives
16.01 min à 17.40 min	Revendication des universitaires
17.41 min à 19.30min	Partenariat entre la médiathèque de Bayonne et le pôle d'archives, et conservation de fonds ancien à la médiathèque.
19.32 min à 24.09 min	Collaboration possible entre archiviste et bibliothécaire

- Entretien avec Mme. Bessonart, ancien maire de Saint-Pée-sur-Nivelle et ancienne présidente de l'association du Biltzar des maires, le 2 mai 2017, à 14h40.

0'26 sec à 1.51 min	Présentation de la personne
1.52 min à 3.25 min	Historique du Biltzar des maires
3.26 min à 5.48 min	Définition de l'identité basque
5.50 min à 7.35 min	Définition de l'archive basque
7.37 min à 8.58 min	Perception du vol dans les mouvances nationalistes
9.00 min à 9.37	Rapprochement des archives avec la communauté basque
9.38 min à 10.36	Instrumentalisation des archives : nécessaire ?

10.38 min à 11.00 min	Victoire politique due aux petites actions symbolique
11.03 min à 12.21 min	La symbolique des documents volés
12.23 min à 12.46 min	Un accélérateur du processus de création du pôle de Bayonne
12. 47 min à 13.44	Participation du Biltzar au processus de création du pôle
13.45 min à 14.50 min	Collaboration entre la mairie de Saint-Pée-sur-Nivelle et le pôle d'archives de Bayonne
14.51 min à 15.40 min	Contact entre les Démos et Mme. Bessonart
15.41 min à 16.40 min	Utilisation personnelle du pôle d'archives de Bayonne
17.00 min à 18.50 min	Particularité de l'identité basque
18.51 min à 20.40 min	Revendication des universitaires et développement de la recherche sur l'histoire du Pays basque
20.41 min à 22.21 min	Quelques phrases de conclusion

Enfin un questionnaire a été réalisé et déposé au pôle d'archives de Bayonne et du Pays basque. Il avait pour but de connaître les habitudes des utilisateurs, leurs définitions des archives basques, leurs relations par rapport aux archives, les ou l'utilisation(s) des archives pour une communauté et leurs avis concernant le rapprochement des archives avec la population basque. Sur 31 questionnaires laissés au pôle de Bayonne, j'ai pu obtenir 21 réponses. Sans me donner d'objectifs précis compte tenu de la petite fréquentation du centre, j'espérais tout au plus une petite quinzaine de réponses, je suis donc satisfait du nombre de gens ayant répondu.

Sur l'ensemble des utilisateurs, seulement 5 personnes ne viennent pas du Pays basque. Lorsque l'on regarde les tranches d'âges, les plus de 50 ans sont en grande majorité puisqu'ils représentent les trois-quarts des réponses. Concernant les activités de ces personnes, 15 réponses sur 21 proviennent de retraités et d'étudiants, et seulement 6 pour les cadres,

essentiellement pour des recherches généalogiques et des travaux universitaires ou de recherche, souvent par passion.

Vous trouverez un exemplaire du questionnaire dans les annexes.

Le rapprochement de la communauté basque et de ses archives, le cas particulier du pôle d'archives de Bayonne et du Pays basque

Ce nouveau centre d'archives a été le point central du rapprochement des archives de la communauté basque et de la population concernée et il est intéressant de comprendre les enjeux et les mécanismes de son processus de création.

1. Archives basques : les différentes revendications

Les archives ont fait l'objet de multiples revendications qu'elles soient politiques ou non, par différents groupes, avec comme dénominateur commun la volonté de transférer les archives au Pays basque. Il est intéressant de se demander quels sont ces groupes de revendication et quelles étaient leurs motivations.

1.1. Les intellectuels montent au créneau

Avant les nationalistes, il est vrai que le « retour » des archives a été voulu par des sociétés savantes et des organisations intellectuelles qui ont été les premières à s'indigner de la présence de ces archives sur le site des archives départementales à Pau.

1.1.1. Historiens locaux et généalogistes

Les revendications ont commencées assez tôt car pour leurs travaux ces personnes ont un grand besoin des archives de la région sur laquelle ils enquêtent. C'est un souci qui s'est imposé pour ces historiens et ces généalogistes au fil des années. Le besoin de centralisation des archives dans la préfecture du département concerné, c'est-à-dire Pau, a semble-t-il été un frein et un problème ne pouvant être résolu que par le transfert des archives à Bayonne. Il s'agit d'une revendication très ancienne. En effet dès 1939, dans une coupure de la Gazette

de Bayonne, un article fait état de la difficulté des chercheurs pour accéder aux documents des communes. Selon le journaliste, très peu de personnes connaissaient l'existence du service d'archives de Pau et ne versaient pas, que ce soit les communes ou bien les particuliers, les documents qu'ils souhaitaient garder. Et lorsque ces personnes sont contactées par des archivistes afin de conserver leurs documents, elles refusent car ces archives se trouveraient en Béarn. L'auteur de l'article veut la création d'un service d'archives à Bayonne, projet « d'archives du Pays basque ». Il insiste sur le caractère officiel et gratuit de ces archives qui seraient accessibles pour tous les basques et qui perpétueraient leur mémoire et leur Histoire[57]. Cette ancienneté est confirmée par l'interview de Monique Larran-Lange en 2010, alors vice-présidente du Conseil général, en charge de la Culture et des relations avec l'Euskadi et l'agglomération du B.A.B. (Biarritz, Anglet, Bayonne)[58]. Mais ce projet de création resta quand même pendant des dizaines d'années sans résonnance et sans vraiment de cohésion chez les érudits. A partir de la fin des années 1990, une femme, Maïté Lafourcade, maître de conférences à Bayonne et spécialiste du droit basque, prend la tête de ce mouvement des érudits. Elle commence à éditer des pétitions afin de militer pour le « retour » des archives au Pays basque, notamment durant le Biltzar des écrivains de Sare à Pâque 1998 au stand d'Eusko Ikaskuntza. Cette action démarre par la politique de récolte d'archives notariales effectuée par les Archives départementales, et cela sur tout le département, en Béarn mais aussi au Pays basque. Même si Maïté Lafourcade admet l'obligation pour le directeur des archives à l'époque, M. Jacques Staes, d'appliquer la règlementation nationale sur la récolte des archives notariales antérieures à cinquante ans, elle déplore un travail difficile des chercheurs qui devaient effectuer de longs séjours à Pau alors que l'autoroute n'existait pas encore. Cependant, comme le dit M. Sibers[59],

Maïté Lafourcade, photo tiré du site http://www.euskonews.com/0215zbk/elkar21501fr.html

[57] VELCHE, « Pour la constitution des archives du Pays basque », *Gazette de Bayonne, Biarritz et du Pays basque* [En ligne], du 02 mars 1939, p. 02, consulté le 14 avril 2017. URL : https://www.retronews.fr/journal/gazette-de-bayonne-de-biarritz-et-du-pays-basque/02-mars-1939/343/1225595/2

[58] Interview de Monique Larran-Lange, « Près de 3,5 km de documents à déplacer », *Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques* n°46, de mars à mai 2010, p. 20, consulté le 24 février.

[59] Entretien de M. Sibers, de 13,43 min à 21,50 min, sur la perception du vol des archives et le processus de création du pôle de Bayonne. Voir dans l'état des sources.

certains notaires ne voulaient plus verser leurs documents aux archives départementales, entraînant forcément une rupture de continuité dans le versement. De plus certaines communes, elles aussi, entraient en confrontation avec parfois des menaces véhémentes, et refusaient de donner leurs archives centenaires à Pau. Tout cela a renforcé la pensée que les archives basques devaient être à Bayonne.

Enfin cela s'est concrétisé par la conférence de presse en 2000 réunissant des historiens, des avocats, des notaires, des universitaires et des chercheurs, des généalogistes, c'est-à-dire un grand panel d'érudits et de personnes directement impliquées dans la production et l'utilisation des archives. Cette conférence est venue soutenir l'action des Démos sur le vol des archives le 19 juin 2000, alors qu'ils souhaitaient la création d'un centre d'archives pour le Pays basque. Toutes ces actions et ces témoignages des historiens locaux et généalogistes ont permis de s'insérer dans le projet de création du pôle de Bayonne. Mais un autre groupe a lui aussi soutenu ces revendications.

1.1.2. Les universitaires, grands artisans de ces revendications

Si les historiens et les généalogistes ont pris une part importante dans la volonté de transférer les archives à Bayonne, la place des universitaires n'est pas négligeable. En effet ils ont été nombreux à soutenir le transfert des archives à Bayonne. Les étudiants connaissaient de grandes difficultés quant à l'accession aux documents lors de la rédaction de leurs mémoires ou thèses. Ainsi par exemple une docteure en Histoire du droit, Caroline Darricau-Lugat, a travaillé pour sa thèse aux Archives départementales à Pau dans les années 1985-1986. Elle s'est heurtée à un système de communication des documents qui, selon elle, était une véritable aberration, c'est-à-dire « un document toute les demi-heures avec levée à heures fixes ». Elle poursuit en disant qu'elle a parfois attendu une heure et demi pour la communication d'un seul document[60]. Plus tard, cette même personne s'est confrontée à un problème de prêt entre la bibliothèque de Bayonne et les archives, concernant la consultation de registres de la Chambre de Commerce et d'Industrie qui se trouvaient à Bayonne. Après plusieurs refus, un microfilm des documents fut réalisé. Enfin lorsqu'elle réclama des registres du XVIII[e] siècle du même

[60] DEMOAK, *Demokrazia Euskal Herriarentzat, Démocratie pour le Pays basque*, Hasparren, Gatuzain, 2004, p. 119.

fonds on lui dit qu'elle devait elle-même financer les microfilms. Comme elle le dit, « l'alternative est simple : soit je fais 200 km pour un quart d'heure, soit j'engage des frais hors de proportion par rapport à mes besoins »[61]. D'autres étudiants ont eu des soucis, notamment après la campagne de ramassage des archives notariales à la fin des années 2000. Par exemple une étudiante, Dominique Haran, a travaillé sur les archives d'un cabinet notarial, celui de M. Gouffrant qui avait succédé à l'étude de M. Etcheverry-Aintchart à Baïgorry. Or l'enlèvement de ces archives a rendu quasiment impossible la poursuite de la thèse de Mme Haran[62]. M. Sibers, dans son entretien, va également dans ce sens, au sujet des universitaires qui se plaignaient de l'éloignement de ces archives : « C'était l'université qui disait « on a des sections spécialisées qui bossent sur ces archives-là, c'est quand même pas normal lorsqu'on a un travail de recherche sur le patrimoine de proximité, de devoir quitter le patrimoine de proximité pour aller consulter les archives à 120 ou 130 km de là », sans compter que sans autoroute à l'époque, il fallait envisager trois heures aller-retour, et donc pour une recherche, on y passait la journée ! ».

Ainsi les étudiants et les professeurs avaient besoin d'un lieu collectant l'ensemble de la mémoire du Pays basque et facilement accessible. Toutes ces personnes étaient d'ailleurs présentes lors de la conférence de presse du 18 juillet 2000, en soutien à l'action des Démos du 19 juin 2000. Cette conférence d'opposition a permis de faire entendre la voix des acteurs et utilisateurs des archives basques. Selon le témoignage Caroline Darricau-Lugat, ces exemples démontrent l'importance et l'intérêt pour les chercheurs que ces archives basques soient transférées au Pays basque dans un lieu adapté à la conservation. En effet un renforcement des relations entre universitaires et archivistes est rendu possible[63]. Parmi les personnes présentes lors de cette conférence de presse et/ou qui ont soutenu publiquement l'action du vol des archives, dix sont issues du milieu universitaire : M. Chaussier, Docteur en Sciences sociales ; Mme Caroline Darricau-Lugat, Docteur en Histoire du droit ; M. Etcheverry, étudiant en Histoire ; M. Etcheverry-Aintchart, étudiant en Histoire ; M. Goyhenetche, Docteur en Histoire ; Melle Haran, doctorante en Histoire ; M. Iglesias, Docteur en Etudes basques ; M.

[61] *Ibid.*
[62] DE LA CERDA (Alexandre), « Vers un dépôt d'archives à Bayonne », *La Semaine du Pays basque*, du 21 au 27 juillet, p. 6, consulté le 22 février 2017.
[63] DEMOAK, *Demokrazia Euskal Herriarentzat, Démocratie pour le Pays basque*, Hasparren, Gatuzain, 2004, p. 119.

Itçaina, doctorant en science politique ; Mme Lafourcade, Docteur en Histoire du droit ; M. Larronde, Docteur en Histoire ; M. Pagola, Docteur en Ethnologie.
La quasi-totalité des milieux universitaires étaient ainsi concernée par cette conférence de presse, et la mobilisation fut générale.

1.2. Les nationalistes reprennent le flambeau

Les nationalistes, en reprenant les arguments des intellectuels ont décidé d'agir pour tenter d'accélérer le processus de création d'un centre d'archives basques. Ainsi ce projet est devenu un point central de leurs revendications et notamment pour le groupe *Démocratie pour le Pays basque* dont les membres, les « démos », ont dérobé les archives dites basques à Pau le 19 juin 2000.

1.2.1. L'action des Démos : Qui sont-ils ?

Tout d'abord il faut connaître les principaux protagonistes de cette histoire. Le mouvement des Démos (Démocratie pour le Pays basque) est apparu au début de l'an 2000 dans un contexte de tensions avec la reprise des attentats de l'E.T.A. en 1999. Il utilisait des techniques de désobéissance civile et prônait la non-violence active au Pays basque français. Leurs revendications s'articulaient autour de trois grands thèmes qui, selon eux, n'étaient pas entendus depuis plusieurs années[64] :

- « La mise en route par les pouvoirs publics d'une politique linguistique efficace en faveur du développement de l'enseignement et de l'usage de la langue basque »
- « La mise en place d'une institution politique à l'échelle du Pays Basque Nord par la création d'un Département Pays basque », réclamée selon eux par la majorité des habitants de cette région
- « Le respect des droits des prisonniers politiques basques » c'est-à-dire le rapprochement de ces derniers dans des prisons plus proches de leur famille, « droits

[64] Présentation du mouvement sur leur site : http://demoak.free.fr/franc/filo/index.html. Le site n'est plus actif depuis 2003 mais toujours disponible et visible.

normalement garantis par les lois française, espagnole, européenne et les conventions internationales ».

L'intérêt des nationalistes s'est porté sur le premier point concernant les archives. Il s'agissait de rapprocher les archives basques sur le territoire concerné pour exploiter les documents en langue basque et pouvoir développer l'apprentissage de la langue à travers l'histoire du peuple basque. Il fallait de façon plus globale mettre en avant la spécificité régionale par la création d'un centre d'archives exclusivement basques.

Ce groupe nationaliste se revendique des mouvements, ou plutôt des modèles de lutte pacifique comme par exemple Gandhi lors de l'acquisition de l'indépendance de l'Inde vis-à-vis des anglais, Martin Luther-King pour la reconnaissance des droits des Noirs aux Etats-Unis, ou encore César Chávez, syndicaliste paysan américain de Californie qui s'est battu pour le droit et la justice sociale en utilisant des techniques non-violentes de lutte (grèves de la faim, sit-ins, boycotts...) pour remporter ses victoires. En France leurs actions se rapprochent des mouvements de la Confédération paysannes ou encore de Greenpeace.

En détaillant les moyens de lutte du mouvement de Démocratie pour le Pays basque, on s'aperçoit qu'il s'agit d'actions purement symboliques, « aussi spectaculaire que possible »[65] peut-on lire sur leur site internet, afin d'attirer l'attention de la population, de la presse, tout en mettant en avant leurs revendications. Leur toute première action se passe au début de l'année 2000, plus précisément le 6 janvier 2000 à Bayonne. Le mouvement veut dénoncer la politique carcérale que subissent les prisonniers. Vêtus de tee-shirts jaunes et de masques blancs, ils exhibent une banderole estampillée du nom de leur mouvement. Ils ont effectué un certain nombre d'action de contestation, comme par exemple, celle du 14 mars 2000, où vingt et un fauteuils des conseillers généraux des cantons basques du parlement de Navarre à Pau furent dérobés. Lors d'une cérémonie festive et traditionnelle, ils furent restitués le 31 mars 2000.

[65] Présentation du mouvement sur leur site : http://demoak.free.fr/franc/filo/index.html. Le site n'est plus actif depuis 2003 mais toujours disponible et visible.

1.2.2. Le vol des archives et ses conséquences

Cette opération s'est déroulée le 19 juin 2000 et s'inscrit dans les engagements du mouvement Démocratie pour le Pays basque. Elle a été menée en deux temps.

D'abord un des membres s'est inscrit le matin sous le nom de Dominique Garat, un des deux frères qui représenta les provinces basques françaises à la Constituante de 1789, et qui s'insurgea contre la création d'un département Basses-Pyrénées (aujourd'hui Pyrénées-Atlantiques) en 1790[66]. Il s'agit là d'un symbole fort dans la mémoire de l'histoire des basques qui se sont battus pour l'indépendance, ou du moins pour l'affirmation et la reconnaissance de la spécificité basque. En cela, les Démos se mettent dans la lignée de ces personnes qui ont marqué le mouvement nationaliste, tout en poursuivant leur combat.

Sous ce nom usurpé, ils se sont faits communiquer un des deux registres de délibération du Biltzar des maires du Labourd, certainement celui s'étendant du 17 septembre 1758 au 18 novembre 1789. Mais après l'avoir récupéré, ils décident de ne pas le rendre et de l'emporter. Puis vers onze heures, une quinzaine de démos entrent, vêtus de leurs traditionnels tee-shirts jaunes floqués d'une phrase « Démocratie pour le Pays basque ». Ils demandent à consulter des dossiers d'archives relatifs aux communes basques et toutes sortes de documentations sur le Pays basque. Ils se saisissent des documents et entreprennent de les charger dans un fourgon situé à proximité des Archives départementales[67].

Avertis par le personnel des archives, les policiers arrivent sur les lieux et interpellent treize démos. Deux autres se rendent spontanément. Le fourgon contenant les archives volées est récupéré. Cependant le registre subtilisé le matin même est manquant. Sur les quinze personnes interpellées, seuls quatre sont mis en examen pour soustraction de pièces contenues dans un dépôt public, puis présentées devant le procureur de Pau qui a ouvert une information judiciaire au cabinet du juge Jacques Pons[68]. Plusieurs semaines après, un autre militant basque est arrêté pour sa participation au vol des archives. L'acte est revendiqué le 31 juillet 2000 à l'occasion d'une conférence de presse à Bayonne. Les démos y exposent une préparation parfaite de l'action et précise que d'autres opérations seront menées.

---

[66] FOURCADE (Véronique) et MONNIER (Rémi), « Le retour des « démos » », *Sud-Ouest,* 20 juin 2000, p. 6, consulté le 21 février.

[67] *Ibid.*

[68] GUILLOU (Patrick), « Deux registres du XVIII[ème] dérobés », *La Semaine du Pays basque,* du 23 au 29 juin 2000, p. 3, consulté le 22 février 2017.

Par la suite ils organisent toute une campagne d'affichage autour de ce document historique et profite des fêtes de Bayonne pour attirer l'attention du public et bénéficier d'une plus grande portée médiatique. Ils mettent en place un système de consultation pour ceux qui veulent avoir accès au document, mais précisent qu'ils ne le rendront que lorsqu'une entité « respectable » aura été créée pour conserver le document[69].

Cependant, pour M. Sibers, cette action est paradoxale avec la finalité recherchée. En effet, « ils se sont autoproclamés représentants du peuple, c'est bien, c'est facile, c'est pratique » dit-il avec ironie. Il continue : « ils disaient « le peuple se réapproprie ses archives » ce qui était encore plus facile ». Là où il y a un paradoxe selon lui, c'est qu'ils « s'autoproclamaient le peuple et qu'ils volaient un fonds public, le rendaient inaccessible au public, et le privatisaient en le gardant chez eux alors qu'ils s'appelaient Démos »[70].

Selon M. Sibers, l'endroit où se trouvaient les documents était connu, mais la question a été de savoir « si l'on rajoute du symbolisme en faisant une descente de police comme si cela avait été des étarras dangereux et armés, pour aller récupérer les archives » ou si on continuait à construire le service. La deuxième solution a été préférée et il a fallu attendre la fin de la construction du pôle d'archives de Bayonne pour remiser les documents.

[69] *Ibid.*

[70] Entretien de M. Sibers, de 13,43 à 21,50 min, sur la perception du vol des archives. Voir dans l'état des sources.

2. La volonté de la collectivité territoriale dès 1999

Même si la création d'un pôle d'archives à Bayonne figurait dans les revendications des nationalistes et des érudits, on remarque que le département s'était déjà porté sur la question avant le vol et avait entrepris les premières démarches pour étudier la possibilité de créer ce centre d'archives.

2.1. Un agrandissement des locaux nécessaires

Après les recherches dans les archives et les coupures de journaux, il apparaît que le début de la réflexion a été impulsé par un manque de place dans les locaux des Archives départementales sur le site de Pau.

2.1.1. Le discours de François Bayrou, une idée du projet

En novembre 1999, lors d'une séance au Conseil Général de Pau, se déroule le débat concernant les orientations budgétaires à Pau. Comme à chaque séance, le débat débute par un discours d'introduction du Président du Conseil général, permettant d'aborder des sujets pour l'année à venir. Mais cette année-là, M. Bayrou prononce quelques mots sur lesquels les nationalistes et les érudits vont fonder beaucoup d'espoir. Il estime que le site des Archives départementales de Pau ne sera bientôt plus dans la capacité d'accueillir de nouveaux fonds d'archives. Voici un extrait du discours d'introduction de M. Bayrou : « *Dans cinq ans environ, le site des archives de Pau va arriver à saturation (…). Nous devons préparer son évolution et c'est pourquoi je propose que la commission compétente et les services étudient l'ouverture d'une annexe ou d'une antenne des archives départementales à Bayonne de manière que, puisqu'il doit y avoir une extension, cette extension se fasse dans l'équilibre départemental* »[71]. C'est la première fois qu'est mentionnée publiquement la possibilité de créer une annexe des Archives départementales à Bayonne. Alain Del Alamo, alors directeur départemental à

[71] I.M, « Les archives pillées », *L'éclair*, 20 juin 2000, p. 3, consulté le 23 février.

l'éducation et à la culture, dans son interview du journal de *La Semaine du Pays basque*, apporte quelques précisions. Il estime que chaque année les Archives départementales accueillent environ 400 mètres linéaires de documents[72]. Cette proposition a été précédée d'actes, puisque dès octobre 1999, sur la demande de François Bayrou, Alain Del Alamo a rencontré Philippe Bénéval qui était à l'époque le directeur des Archives nationales. Ce dernier, malgré les réticences à devoir gérer un deuxième pôle d'archives au sein d'un même département, a accepté l'idée d'un nouveau centre d'archives départementales à Bayonne[73]. Le projet était donc lancé.

L'année suivante est consacrée à dessiner les contours des missions et objectifs de cette annexe, et ils se dégagent rapidement deux axes :

- Le site est à la fois une annexe mais également un pôle de pays mutualisant les ressources documentaires patrimoniales provenant de partenaires publics et privés, comme des communes, associations ou particuliers…)
- Il a pour vocation de favoriser la connaissance de l'histoire et du patrimoine du Pays basque, notamment par le biais du multimédia et des technologies de l'information et de la communication.

Selon la Direction des Archives de France, il s'agissait par ce geste de diffuser le patrimoine archivistique local au niveau national et international afin de favoriser des études sur la culture, la langue, ou l'histoire du Pays basque. Il ne s'agit pas d'une fermeture à un horizon local[74].

2.1.2. L'investissement du gouvernement

L'Etat veut s'associer à ce projet afin de marquer sa présence et son soutien dans le processus de développement de la culture, par le biais de la mise à disposition des archives à tous les publics. Un relevé de conclusions a été publié par le Ministère de la Culture et de la Communication, le 20 octobre 2000, assez révélateur des questionnements que se posait l'Etat pour la création d'un pôle d'archives de pays[75]. Dans un premier temps ce relevé précise qu'il s'agit d'un acte fort de la part du gouvernement, eu égard au caractère politique très spécifique de cette implantation, bien qu'il ne s'agisse pas un cas isolé. En effet par exemple en Seine-

[72] DE LA CERDA (Alexandre), « Vers un dépôt d'archives à Bayonne », La Semaine du Pays basque, 21 au 27 juillet 2000, p. 6, consulté le 22 février 2017
[73] *Ibid.*
[74] Archives du Comité scientifique et de préfiguration du pôle d'archives de Bayonne (W non coté – Bâtiment – boîte 4).
[75] *Ibid.*

Maritime, il existe trois centres d'archives dépendant directement des archives départementales (Pôle des archives contemporaines et de la mémoire du quotidien, Pôle des archives historiques, Centre des archives du travail et de l'architecture). Ensuite on comprend que l'image des archives départementales ne doit pas être brouillée car elle est le reflet de la mémoire des communautés. Enfin, l'Etat veut réaliser un projet ambitieux de numérisation et de regroupement des archives municipales du B.A.B. (Biarritz, Anglet, Bayonne), de la Chambre de Commerce et d'Industrie (C.C.I.) et du Centre de Documentations et d'Archives d'Architecture (C.D.A.A.). Comme le dit Gérard Ermisse dans un discours au colloque de l'Association des Archivistes Français (A.A.F.) à Dunkerque du 9 au 11 octobre 2002, c'est un pôle voulu à la fois par l'Etat, le département, la ville de Bayonne, la C.C.I. et d'autres collectivités : il doit accueillir une grande diversité d'archives[76].

Finalement ce projet est inscrit à la convention spécifique Pays basque[77] dont voici le tableau de financement :

CONVENTION SPECIFIQUE PAYS BASQUE

20/12/00 (en euros)

Volet 2 : **Culture**

n° fiche	Opération	Coût global de l'opération (en Euros)	Répartition des financements entre partenaires de la convention				Autres financements publics	Commentaires
			Etat		Région	Département		
			CPER ou assimilé	crédits supplément.				
	Médiation au patrimoine par le multimédia :							
1	- Renforcer le pôle documentaire patrimonial bayonnais	inv. 1 219 592,14 fonc. 548 816,46	213 428,62	365 877,64	121 959,21	106 714,31	625 040,97 335 387,84	
2	- Développer la médiation au patrimoine par le multimédia	inv. 1 981 837,22 fonc.1 372 041,16	152 449,02 152 449,02	533 571,56	198 183,72 137 204,12	381 122,54 320 142,94	716 510,38 762 245,09	
3	Annexe des archives départem. à Bayonne - étude de l'installation et numérisation préalable	914 694,10	91 469,41			457 347,05	365 877,64	
4	Patrimoine jacquaire - étude - restauration et lieu d'évocation	30 489,80 5 762 572,85	1 676 939,19	1 006 163,51	457 347,05	15 244,90 1 494 000,37	15 244,90 457 347,05	
5	Valoriser la culture et le patrimoine gascon	213 428,62	15 244,90		53 357,16	76 224,51		
6	*Spectacle vivant* - Compléter le maillage territorial et réseau de pays : patrimoine et modernité	inv. 1 524 490,17 fon. 2 667 857,80	152 449,02 487 836,86	304 898,03	304 898,03 426 857,25	381 122,54 533 571,56	152 449,02	

Tableau tiré de la Convention Spécifique Pays basque dont le lien est http://www.lurraldea.net/fileadmin/Bibliodocs/conv-spedec01.pdf

[76] Archives du Comité scientifique et de préfiguration du pôle d'archives de Bayonne (W non coté – Bâtiment – boîte 4).

[77] Cette convention a été créé en décembre 2000, elle a d'abord été valable pour la période 2001-2006, et elle associe l'Etat, la région, le département, l'agglomération Côte basque-Adour et le conseil des élus. Elle se charge d'environ 70 opérations.

Ce tableau permet de mieux comprendre les répartitions effectuées pour les financements de ce projet entre l'Etat et le département, et surtout l'engagement de l'Etat auprès de la collectivité territoriale suite à cette convention.

En 2001, la ministre Catherine Tasca apporte son soutien au projet lors d'une manifestation organisée pour la réouverture du Musée basque à Bayonne. Elle annonce officiellement l'appui de l'Etat dans les domaines financiers et scientifiques. En outre, elle donne son accord dans un courrier du 13 mars 2002 en insistant sur la double importance de l'implantation du pôle d'archives à Bayonne[78] : permettre de désengorger les magasins d'archives du site de Pau, rendre disponible des archives locales, au Pays basque et notamment à Bayonne. Par rapport à la numérisation et aux nouvelles techniques, elle précise que, je cite, « je suis moi-même très favorable à la création de ce nouvel équipement culturel à Bayonne ». Ce courrier valide le lancement du projet qui passe alors un second cap.

2.2. Le véritable lancement du projet en 2002

A la suite de l'accord avec la Ministre de la culture Catherine Tasca, le projet, inscrit à la Convention Pays basque, peut véritablement démarrer. Cependant, le travail à réaliser reste conséquent, mais le projet s'organise pour mener toutes les tâches à bien, en créant notamment le Comité scientifique et de préfiguration du pôle de Bayonne.

2.2.1. La mise en place du Comité scientifique et de préfiguration du pôle de Bayonne

Ce comité est créé au début de l'année 2000 dans le but d'organiser la mise en place du pôle de Bayonne. La première réunion a lieu le 12 mars 2002, dans laquelle sont rappelées les principales règles de respect des fonds et des principes de conservation, mais également du rôle du futur centre d'archives. Ce comité est présidé par Gérard Ermisse, qui est à l'époque

[78] Archives du Comité scientifique et de préfiguration du pôle d'archives de Bayonne (W non coté – Bâtiment – boîte 4).

chef de l'inspection générale des Archives de France. Voici la liste des personnes représentées dans ce comité[79] :

- Gérard Ermisse, président du comité, chef de l'inspection générale des Archives de France.
- Jean-Michel Drevet, sous-préfet de Bayonne.
- Max Brisson, Président de la commission éducation, culture et sport du Conseil général, représentant de Jean-Jacques Lasserre, président du conseil général.
- Anne Goulet, directrice des archives départementales.
- Jean-François Sibers, Conseiller DRAC pour les industries culturelles, coordinateur Pyrénées-Atlantiques, représentant de François Brouat, directeur de la DRAC.
- Olivier Giry, coordinateur du pôle patrimonial du Pays basque au Conseil général des Pyrénées-Atlantiques.
- Pantxoa Etchegoin, directeur de l'Institut Culturel Basque
- Pierre Xans, Président de la Fédération de généalogie des Pyrénées-Atlantiques.
- Félicie Cervera-Marzal, Présidente du Cercle généalogique du Pays basque et du Bas-Adour.
- François Coyne, généalogiste appartenant au Cercle Généalogique des Pyrénées Atlantiques.
- Philippe Chareyre, professeur à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour
- Maïté Lafourcade, professeur à la faculté de Bayonne
- Georges-André Banguio-Mendibil, chargée de mission sur le projet d'implantation du pôle archive de Bayonne
- Jean Grenet, maire de Bayonne, représenté par Gérard Rigabert, Directeur générale de la commune de Bayonne, Christian Trigueros, directeur des affaires culturelles de la ville, Bernard Massé, adjoint à la culture à la commune de Bayonne.
- Didier Borotra, président de la communauté d'agglomération de BAB, représenté par Patrick Batz, chargé de mission NTIC.
- Alain Lamassoure, président du Conseil des Elus du Pays basque représenté par Caroline Applagnat.
- Xavier Cabantous, Cercle généalogique du Pays basque (en accompagnateur) .
- Jacqueline Elichondoborde, directeur de la Délégation de Bayonne du Conseil général des Pyérénes-Atlantiques.
- Alain Del Alamo, directeur général adjoint de l'éducation, culture et sports du Conseil Général.
- Pierre Bidart, professeur de lettres à Bordeaux.

Il ne manque que Jean-Marie Berkmans, président de la CCI et Bernard Darretche, directeur de la CCI. Cette liste pouvait varier selon les réunions[80] mais l'assistance était la plupart du temps, assidue. Elle tend à démontrer la variété des organismes qui participent à cette gestion

[79] *Ibid.*
[80] Cette liste date d'une réunion de 2004.

des actions en faveur de la création du pôle d'archives de Bayonne. On remarque que sont présents tous les professionnels du document notamment ceux de l'Etat et ceux du patrimoine basque (Institut Culturel Basque chargée de promouvoir la culture basque et qui récolte beaucoup de fonds d'archives sonores). Sont également présents, ceux dont la revendication a été entendue, à savoir les universitaires et historiens, ainsi que les associations de généalogistes. En revanche on note l'absence de toute formation politique nationaliste basque, politiquement trop impliquée. Dans son discours lors du colloque de l'Association des Archivistes Français (A.A.F.) à Dunkerque du 9 au 11 octobre 2002[81], Gérard Ermisse exprime le fait que l'ouverture au public local et national, et la diffusion plus importante du patrimoine archivistique demeurent des effets recherchés. Il s'agit de favoriser le développement de la recherche en Pays basque par des ententes avec les universités d'Aquitaines ou étrangères. Cependant il faut que cela soit « loin de tout repli identitaire, danger récurrent de toute démarche patrimoniale locale et plus loin encore de toute manipulation de l'histoire et des archives à visée idéologiques ». L'aspect identitaire de la demande n'est pas pris en compte. Ce pôle d'archives doit selon Gérard Ermisse être un service de proximité mais ouvert sur l'extérieur en usant des nouvelles technologies, comme le souhaitait Catherine Tasca. Ce service doit être performant dans les domaines de la collecte et de la sauvegarde (voire sauvetage) d'archives abîmées. Des outils de référence et de renvoi vers d'autres lieux de conservation de documents français et étrangers sont nécessaires concernant le Pays basque.

2.2.2. Les partenaires concernés et les chantiers à réaliser

Le tout premier gros chantier que doit effectuer le comité, au-delà du transfert physique des archives, est le programme de numérisation qui doit être mis en place en vue d'une communicabilité directe et rapide des documents. Il est établi en 2003[82]. Lors de la réunion du 24 janvier 2003 du comité, le plan de numérisation comporte 1200 mètres linéaires d'archives papiers, 9800 mètres linéaires de films et 8015 pages d'instruments de recherche à numériser et à coder. Mais un autre document montre en détail l'étendu du travail à accomplir et il s'avère

[81] Archives du Comité scientifique et de préfiguration du pôle d'archives de Bayonne (W non coté – Bâtiment – boîte 4).
[82] *Ibid.*

que le métrage linéaire prévu au départ sera largement dépassé[83]. Le plan s'établit en trois phases. La première phase de la numérisation est la plus importante puisque doivent être traités 38 063,05 mètres linéaires d'archives. Dans ces documents, on trouve l'état civil du département et de l'arrondissement de Bayonne, les séries B, C, G, H et J, et enfin les sous-séries 2C, 1Z et 2Z. La deuxième phase est moins importante en termes de métrage linéaire puisqu'elle ne correspond « qu'à » 337 mètres linéaires, comprenant les séries E dépôt, E, H dépôt, L et U. Enfin la troisième étape de la numérisation regroupait la série C (fonds mixtes), la série moderne (M à Y) et la série contemporaine. Le programme de numérisation des archives atteint un montant de 1.7 millions d'euros avec 8 millions d'images et 30000 CD-Rom, c'est une opération exceptionnelle. Mais ce n'est pas le seul chantier à réaliser. Il faut pouvoir trouver un lieu dans lequel installer ce nouveau centre d'archives, avec toutes les caractéristiques nécessaires à leur bonne conservation . Un bâtiment est alors pressenti, c'est celui de la « Petite caserne », à Bayonne, situé près de la délégation du Conseil général de la Nive. La proposition est faite lors de la réunion du 24 janvier 2003, et est acceptée. Cela est confirmé par l'achat du bâtiment en mars 2003 pour un montant d'un peu moins de 100 000 euros[84]. Mais après étude du site, il apparaît qu'il y a de trop nombreux insectes et moisissures et que les locaux sont trop exigües[85]. De plus un programme T.I.C. (Technologie de l'Information et de la Communication) est mis en place[86] afin de créer un outil de gestion de la salle de lecture, des archives, d'interrogation des bases de recherches archivistiques et bibliographiques, de consultation en ligne et de réservation. Il s'agit d'harmoniser les bases de données d'archives avec le pôle patrimonial du Pays basque constituant une gigantesque base de connaissances , destinées à mutualiser les ressources des bibliothèques, centres de documentation, archives et musées, mais aussi à harmoniser avec la banque numérique du savoir en Aquitaine regroupant les données patrimoniales au niveau régional.

A partir du 14 janvier 2004 le chantier de numérisation est divisé en 6 lots dont : le premier (numérisation et encodage des instruments de recherche et des index) est attribué à une société canadienne, le second lot est voué à la numérisation de 240 mètres linéaires d'archives notariales décrites dans le premier répertoire des notaires, le troisième lot quant à lui est

[83] Cf. annexe 2.
[84] Délibération du Conseil général en date du 27 mars 2003.
[85] Document sur l'historique du projet, inclut dans le livret de présentation du pôle d'archives de Bayonne.
[86] Archives du Comité scientifique et de préfiguration du pôle d'archives de Bayonne (W non coté – Bâtiment – boîte 4).

consacré, au printemps 2004, à la numérisation des archives anciennes, modernes, privées et au microfilmage de l'état civil[87].

A partir de la réunion du comité du 14 janvier 2004, les négociations avec les partenaires publics et privés débutent. Concernant les partenaires publics, c'est avec Bayonne et Biarritz que les négociations sont les plus avancées. Une inspection réglementaire de Gérard Ermisse et d'Anne Goulet est prévue pour préparer le transfert des fonds et du personnel (pour le cas de Bayonne)[88]. Cette opération sera entérinée dans une convention signée plus tard entre l'Etat et les communes. Concernant la Chambre de Commerce et d'Industrie, une inspection est prévue pour janvier 2004. Pour ce qui est des partenaires privés, un plan de collecte est mis en place en se basant sur les services privés d'archives, comme l'Institut Culturel Basque ou encore le Centre de Documentations et d'Archives d'Architecture (C.D.A.A.). Concernant les relations avec les généalogistes, c'est avec la Fédération de généalogie des Pyrénées-Atlantiques que les négociations sont les plus prometteuses. Des pistes sont évoquées comme par exemple la mise en place d'un portail de généalogie via le site internet des Archives départementales, un croisement entre les programmes de numérisation des archives et le programme de dépouillement par les bénévoles d'associations. Enfin un partenariat est mis en place avec l'Université de Pau et des Pays de l'Adour. A partir de 2005, par la délibération du 24 mars[89], le département choisit de construire un bâtiment neuf sur un terrain lui appartenant à Bayonne. La pose de la première pierre s'effectue le 12 septembre 2007. Le 5 décembre 2007, ont lieu les signatures des conventions, acceptées par la délibération du Conseil général du 30 novembre 2007[90], liant le Conseil général, les collectivités et la C.C.I. de Bayonne et du Pays Basque. Les villes concernées sont Bayonne, Biarritz, Bidart, Boucau, Hendaye, Mauléon, Saint-Jean-de-Luz, Urrugne et Ustaritz. Enfin à partir de 2009, après la fin de la construction du bâtiment, se déroulent les premiers transferts des archives entre Pau et Bayonne, qui représentent environ 3,5 kilomètres linéaires. Le pôle peut enfin débuter la mission pour laquelle il a été construit.

[87] *Ibid.*
[88] *Ibid.*
[89] Délibération du 24 mars 2005, disponible sur le site https://delib64.le64.fr/internet-delib-64/php/consulter_fichier.php?POS_NUM_DOC=7905&POS_NUM_PAGE=1&POS_NUM_SSPAGE=0
[90] Cf. Annexe 1

3. La finalisation du projet et le transfert des archives au Pays basque

L'issue du projet s 'est révélée déterminante. En effet le travail des archivistes en collaboration avec différents acteurs, a permis de porter ce projet en totalité, mais a engendré quelques questions de fond.

3.1. Victoire politique nationaliste ou logique due à une nécessité spatiale ?

Après des années passées à élaborer le projet, à réunir et à discuter avec les différents partenaires, l'ouverture du pôle d'Archives départementales de Bayonne et du Pays basque est programmé pour le printemps de l'année 2010.

3.1.1. Choisir les documents à transférer

Mais le chantier qui démarre est colossal puisqu'il faut déplacer entre 2,3 et 3,5 kilomètres linéaires d'archives concernant le Pays basque. Cette opération, en préparation depuis trois ans, exigeait un respect total des fonds d'archives. Mme Banguio-Mendibil, responsable du pôle médiation culturelle et accès aux documents sur les sites de Bayonne et de Pau, était chargée de mission pour l'aspect numérisation des archives et informatisation des services lors de la mise en place du pôle de Bayonne. Selon elle, il aurait été inconcevable de scinder un registre dans lequel on retrouve des communes du Pays basque et du Béarn[91]. Les employés des archives départementales ont débuté par les fonds des communes du Labourd et de la Basse-Navarre, qui étaient facilement identifiables. La question du transfert des documents, s'est posée sur certaines communes en Soule. Ainsi les cantons de Tardets et de Mauléon dépendent du tribunal de Pau mais ont se prétendent davantage basques que béarnaises. Le seul souci a concerné la commune d'Esquiule, dans l'arrondissement d'Oloron, qui a vu ses

[91] Entretien avec Mme. Banguio-Mendibil, de 9,28 min à 12,55 min, sur la sélection des fonds à transférer. Voir dans l'état des sources.

archives envoyées à Bayonne avant d'être rapatriées sur le site de Pau. Selon mon interlocutrice, l'essentiel était de ne pas envoyer de fonds préalablement classés, pour pouvoir effectuer une communication directe des documents susceptibles d'intégrer le pôle archives de Bayonne.

Les administrations ont été quant à elles réparties selon un principe assez simple : celles dont le siège se trouvait en Béarn restaient à Pau et celles dont le siège était au Pays basque s'en allait à Bayonne. « Il est de règle que la totalité des fonds doit être consultable au chef-lieu des archives » précise M. Sibers[92], qui a travaillé avec M. Ermisse[93] le président du comité scientifique et de dérogation, et avec M. Staes, directeur des archives départementale jusqu'en 2003 Toujours selon M. Sibers, « si on déménage un fonds, la version numérique de ce fonds doit être lisible aux archives départementales », c'est-à-dire ici à Pau.

Un document de 2003 précisait exactement les pièces susceptibles de rejoindre Bayonne et celles devant rester à Pau[94] : parmi les archives concernant le Pays basque dont les fonds sont clos, toutes les archives des communes et hôpitaux, des administrations et des familles de l'ancien régime et de la période révolutionnaire sont transférées physiquement à Bayonne. Alors que celles à partir de 1800, c'est-à-dire toutes les archives modernes et contemporaines sont conservées à Pau et également numérisées afin de garantir l'accession aux documents pour les personnes éloignées. Cet aspect démontre le soin et l'importance donnés aux différents programmes de numérisation et d'informatisation des centres de Pau et Bayonne pour une communication plus performante et instantanée des documents aux usagers des archives. De plus les archives privées sont transférées en leur totalité à Bayonne, sans doute afin de faciliter l'accès à ces documents pour d'éventuels descendants ou autres personnes étudiant les fonds concernés. Les archives de délégation du Conseil général à Bayonne sont également envoyées au nouveau pôle d'archives. En effet le département des Pyrénées-Atlantiques est singulier dans le fait d'avoir plusieurs institutions, habituellement réunies à la préfecture du département, que l'on retrouve à la fois en Béarn et en Pays basque :

- Un bureau du Conseil général à Bayonne.

---

[92] M. Sibers est conservateur général en bibliothèque et conseillé à la DRAC (Direction régionale des Affaires Culturelles) au livre et à la lecture, au patrimoine écrit, aux archives, au patrimoine immatériel. Il a notamment la responsabilité des actions culturelles au Pays basque.

[93] Gérard ERMISSE a été nommé en 2004 directeur des Archives nationales à Paris (Centre historique des Archives nationales) après avoir été, de 1996 à 2004, inspecteur général puis chef de l'Inspection générale des Archives de France.

[94] Cf. annexe 4.

- D'autres institutions comme la Chambre de Commerce et d'Industrie (C.C.I.), que l'on retrouve à Pau et à Bayonne, qui a mis en dépôt la quasi-totalité de ses archives privées et publiques.
- La ville de Bayonne a également déposé presque toutes ses archives.
- Des associations locales, l'*Institut culturel basque* et le *Centre de Documentation et d'Archives d'Architecture de la côte basque* (CDAA) ont aussi déposé presque tous leurs fonds d'archives[95].

Cette liste permet de se rendre compte du travail considérable effectué pour recenser tous les fonds susceptibles d'intégrer le pôle d'archives de Bayonne. Elle met en avant également les nombreuses collaborations qui ont permis la naissance de ce pôle d'archives.

3.1.2. Inauguration du pôle de Bayonne : quel regard ?

L'établissement accueille les deux registres du Biltzar des maires du Labourd, volés à Pau le 19 juin 2000 par le groupe de désobéissance civil Démos (« Démocratie pour le Pays basque »). Ces registres ont été rendus la veille de l'inauguration du pôle d'archives de Bayonne à la présidente de l'époque du Biltzar des maires, Mme Christine Bessonart, également maire de Saint-Pée-sur-Nivelle[96]. La cérémonie de restitution est mise en scène par les Démos : un homme vêtu en habit du XVIII^{e} siècle (en référence au député basque Dominique Garat qui avait soutenu la création d'un département Pays basque en 1789) présente les registres, puis les remet à Mme. Bessonart. Un spectacle de danse basque suivra. Les registres sont envoyés à Bayonne pour vérifier leur état, puis rangés dans leur fonds d'origine. Selon son propre témoignage, Mme. Bessonart avait été contactée quelques jours avant, et après discussion avec ses adjoints, reconnait ne pas avoir été marquée outre mesure par l'évènement, car très occupée par son mandat de maire. L'aspect plus culturel que politique du Biltzar des maires jouant probablement dans son relatif désintérêt[97].

Cérémonie de remise des registres du Biltzar du Labourd, photo tirée du site http://www.sudouest.fr/2010/11/05/ultime-pied-de-nez-231047-4344.php

[95] Document de 2003 dans les archives du Comité scientifique et de préfiguration du pôle de Bayonne. Voir dans l'état des sources et dans les annexes.
[96] Cf. annexe 6.
[97] Entretien avec Mme Bessonart, de 14,51 min à 15,40 min, sur le contact entre Mme. Bessonart et les Démos. Voir dans l'état des sources.s

Cette inauguration s'est déroulé en présence de nombreuses personnalités ayant soutenu et porté ce projet. Elle débute par une citation de Jules Michelet[98] dans le discours d'introduction de Jean Castaings, le président du Conseil général : « Les archives ne sont pas seulement des papiers, mais l'histoire de la vie d'hommes, de provinces ». Cette référence permet de mieux comprendre la volonté animant les acteurs, à savoir développer l'histoire des provinces basques. On retrouvait également les anciens présidents du Conseil général : d'abord François Bayrou, initiateur du mouvement et du projet de la création de ce qu'il considérait comme une annexe des Archives départementales situées à Pau dès 1999 ; Jean-Jacques Lasserre qui a conduit une partie du projet en prenant la suite de François Bayrou, souhaitait la création « d'une maison de la mémoire du Pays basque ». Enfin le préfet de l'époque Philippe Rey, pour qui le pôle d'Archives de Bayonne était « un projet culturel plus qu'un outil », était aussi présent.

Au-delà de ces personnalités, il est intéressant de se demander comment les acteurs plus ou moins proches des milieux nationalistes ont accueilli cette ouverture. Généralement, dans les entretiens effectués, il apparaît dans leurs discours que l'action des Démos (le vol des archives en 2000 à Pau) a contribué à faire avancer le projet de création. Ainsi Mme Bessonart pense que cela a accéléré le processus de création du pôle d'archives de Bayonne[99]. M. Darraidou, ancien maire d'Espelette et ancien président du Biltzar, estime que c'est l'accumulation de ces petites actions non violentes qui a permis des avancées comme la construction du pôle d'archives, et va plus loin en disant que le fait de construire un bâtiment récent et conforme à la conservation des archives était le signe d'un début de reconnaissance de la spécificité basque par les institutions[100].

Mais lorsqu'on interroge les professionnels de la documentation, que ce soit Mme Banguio-Mendibil ou bien M. Jean-François Sibers, et lorsqu'on s'intéresse aux archives sur le sujet, on remarque qu'en réalité, il ne s'agit nullement d'une victoire politique mais bien d'une continuité de l'évolution des locaux de conservation d'archives qui arrivaient à saturation. Mme. Banguio-Mendibil par exemple est claire là-dessus : on ne lui a pas présenté le projet

[98] Jules Michelet est un historien français (1798-1874) libéral et anticlérical qui par ses ouvrages historiques a donné naissance au « roman national ».

[99] Entretien avec Mme Bessonart, de 12,23 min à 12,46 min, sur le vol comme accélérateur du processus de création du pôle de Bayonne. Voir dans l'état des sources.

[100] Entretien avec M. Darraidou, de 15,46 à 19,40 min, sur l'instrumentalisation du vol des archives et victoire politique avec la construction du pôle de Bayonne. Voir dans l'état des sources.

sous un aspect identitaire lors de son recrutement. M. Sibers quant à lui nous explique que le discours s'est porté sur le terme de pôle d'archives de Pays, pour que toutes les communes ne pouvant pas s'occuper de leurs archives puissent avoir un endroit où les conserver, sans aucun aspect politique dans la décision.

Il apparait donc clairement, après les entretiens et les recherches effectuées dans les documents d'archives, que la création du pôle d'archives départementales de Bayonne et du Pays basque a été réalisé dans une logique d'agrandissement des locaux de conservation et de rapprochement des archives pour le développement de la culture et de l'histoire du Pays basque, dans une optique d'ouverture à l'internationale.

3.2. La perception du transfert des archives : parole d'usagers

Si la parole des acteurs ayant joué un rôle dans la création du pôle d'archives de Bayonne et du Pays basque est importante pour comprendre les mécanismes de réflexion et les enjeux identitaires présents, celle des usagers est utile pour comprendre les activités réelles s'y déroulant.

3.2.1. Les véritables utilisateurs du pôle d'archives

Malgré les revendications faites par les milieux nationalistes basques, et notamment par le mouvement « Démos », ils sont loin d'être majoritaires dans la salle de lecture du pôle de Bayonne. C'est ce que confirme Mme Banguio-Mendibil dans son entretien[101]. En effet les archives sont surtout consultées par des étudiants pour la rédaction d'un travail universitaire, et des personnes de plus de cinquante ans venus faire des recherches essentiellement de la généalogie (à titre personnel ou bien pour des associations de généalogie). Suite à la diffusion d'un questionnaire[102] déposé au pôle d'archives de Bayonne et du Pays basque, 95% des intéressés estiment que le transfert des archives à Bayonne est une bonne nouvelle[103].

[101] Entretien avec Mme Banguio-Mendibil, de 30,51 min à 52 min, sur le pôle d'archives de Bayonne comme victoire politique ou non. Voir dans l'état des sources.
[102] Cf. annexe 3.
[103] Cf. annexe 5.

Cependant un professeur d'université nous a rappelé que certaines personnes ne sont pas au fait du déménagement des archives, et que d'autres, quant à elles au courant, trouvent cette situation dérangeante dans le cadre de leurs travaux. De plus selon lui le fait de déplacer ces archives a augmenté les dépenses des universités pour les recherches. Mais globalement, pour environ 86% des utilisateurs interrogés, le rapprochement des archives au Pays basque a été bénéfique pour leurs recherches. La justification qui revient le plus souvent est celle de la proximité du centre avec ses utilisateurs, leur permettant ainsi d'avancer plus rapidement, d'avoir accès aux documents de certaines communes du Pays basque. Le fait de parcourir plus de cent kilomètres par jour peut rebuter certains chercheurs.

Les missions que s'était fixées le pôle d'archives de Bayonne ont été partiellement remplies. En effet les historiens locaux, les universitaires et les généalogistes peuvent travailler dans un établissement récent construit pour la sauvegarde d'archives. Leurs revendications et leur combat, entamés depuis 20 ans, ont donc fini par être entendu et pris en compte dans le développement de la recherche en Pays basque.

3.2.2. Un rendement d'utilisation à la hauteur des investissements ?

La création de ce nouveau centre devait permettre d'accueillir environ une cinquantaine de personnes. En effet les locaux très récents ouvert en 2010 possèdent tout le confort nécessaire permettant de profiter d'une expérience enrichissante. Cependant le résultat n'est pas à la hauteur des attentes (50 à 100 personnes par semaine espérées) comme le confirme M. Sibers : « C'est beau, c'est merveilleusement conservé, c'est très agréable d'y travailler, et c'est sous-utilisé en matière de recherche. Cela pose un vrai souci, une vrai interrogation »[104]. Selon lui, force est de constater que s'il y a si peu de lecteur, c'est qu'une erreur de méthode s'est produite : « Soit la demande de disponibilité des fonds pour la recherche était exagérée et ne correspondait pas à une vraie réalité, soit le fait de n'avoir pas de faculté d'Histoire à Bayonne mais plus un pôle juridique n'encourage pas les étudiants à utiliser le site d'archives de Bayonne. De plus il y a un vrai travail des historiens locaux mais ils ne sont pas très nombreux non plus ». En examinant le questionnaire cité précédemment[105], environ 35% des

[104] Entretien avec M. Sibers, de 27,11 min à 33,56 min, sur la fréquentation du pôle d'archives de Bayonne. Voir dans l'état des sources.
[105] Cf. annexe 3.

personnes ayant répondu ont eu connaissance de ce lieu par la presse et/ou par leur entourage, 20% par le biais d'internet, seulement 5% par leur milieu professionnel et 40% par d'autres moyens, notamment le renseignement dans d'autres structures[106] (Mairie, site des archives départementales à Pau, ou bien habitués de de la recherche). Cela démontre un manque cruel de publicité et de mise en valeur du site auprès des historiens, des érudits et des étudiants. Presque la moitié d'entre eux ne savait pourquoi le pôle d'archives de Bayonne avait été créée (48% exactement)[107]. Les personnes interrogées signalent pourtant, à 95%, qu'elles n'ont eu aucune réticence à venir utiliser ce pôle : situation géographique, accueil chaleureux et employés compétents dans leur domaine. En fin de compte, on constate que ce nouveau centre d'archives, ce pôle de pays, bénéficie de tous les éléments nécessaires permettant d'attirer des lecteurs et leur apporter toutes les compétences et les avantages qu'offre ce site (bâtiment récent, grande salle de lecture, systèmes de conservation modernes, équipe compétente et chaleureuse).

Cependant l'importance de la recherche en Pays basque a peut-être été surestimée du côté des historiens et des généalogistes, et l'éloignement du pôle universitaire d'Histoire qui se trouve à Pau ne permet pas aux étudiants d'être attirés par des sujets de recherche dont les sources se trouveraient à Bayonne. Finalement le même problème qui avait agité la communauté des érudits et des historiens à la fin des années 1990 perdure, mais dans un sens opposé.

[106] Cf. annexe 5.
[107] *Ibid.*

Conclusion

Ce travail universitaire tente de s'inscrire dans la problématique du lien entre les archives communautaires et la notion d'identité et de sa mise en valeur. Il était important avant tout de définir ces termes permettant de comprendre qu'ils sont particulièrement liés. Les communautés mettent en avant leur archives souvent pour exprimer leurs spécificités. Mais les conflits identitaires peuvent freiner cette unité. L'identité basque est primordiale ici, car elle est le fondement de toutes les revendications politiques et culturelles. Sans bénéficier d'une entité officielle, du moins en France, elle résulte de multiples facteurs, tels que la langue, l'histoire, les coutumes. Ces éléments constituent la base des revendications nationalistes. Les archives servent de socle commun à toute cette communauté afin que le patrimoine puisse être transmis et étudié par tous les chercheurs.

C'est dans ce cadre qu'a été décidé la création du pôle d'archives de Bayonne et du Pays basque. Cette annexe des Archives départementales, qui devenue au fil du projet un véritable pôle de pays, a fait l'objet d'une étude dès la fin des années 1990 pour désengorger le site de Pau. Ce projet permettait de développer et faciliter la communication des documents à l'aide des nouvelles technologies et de la numérisation et faciliter les recherches des universitaires, des généalogistes et des historiens travaillant sur le Pays basque. Même si, après le vol des archives à Pau le 19 juin 2000, la création d'un nouveau centre d'archives exclusivement basque était partie prenante des revendications politiques des nationalistes, le processus d'édification et ses différents partenaires montrent que ce projet n'avait aucune visée politique ou identitaire. Il intégrait toute une série d'administrations que l'on retrouve à la fois en Béarn et en Pays basque, comme la Chambre de Commerce et d'Industrie ou l'antenne du Conseil général que l'on retrouve à Bayonne, spécificité du département des Pyrénées-Atlantiques. Même si certains pensent le contraire, l'utilisation d'archives comme méthode de revendication politique, n'a eu aucune influence aux yeux de l'Etat. Leur instrumentalisation n'a pas eu d'effet escompté au regard de la volonté des nationalistes puisque le département « Pays basque » reste actuellement un vœu pieux (malgré la création récente d'une communauté de communes Pays basque regroupant 158 entités). En conséquence, les archives, loin de représenter un vecteur fort de revendication politique,

n'occupent qu'une place minime dans les programmes nationalistes, notamment en Pays basque.

Il serait opportun d'exploiter cette problématique du lien entre archives communautaires et identités en comparant à d'autres régions de France, comme la Bretagne ou la Corse. De même, cette étude peut être intéressante dans des régions mondiales en conflit avec leur pouvoir central comme il en a été question au Pays basque.

Annexes

Annexe 1 : Délibération n°406, du 30 novembre 2007

DIRECTION DE L'EDUCATION,
DE LA CULTURE ET DES SPORTS
SERVICE DEPARTEMENTAL DES ARCHIVES

30 NOVEMBRE 2007

406

PÔLE D'ARCHIVES DE BAYONNE ET DU PAYS BASQUE
PARTENARIAT DU DÉPARTEMENT AVEC LA COMMUNE DE BAYONNE

VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil général,

VU les délégations du Conseil général à la Commission permanente.

APRES EN AVOIR DELIBERE.

La Commission permanente :

- note que le Pôle d'archives de Bayonne et du Pays basque, dont la construction a débuté cet été, est une antenne du service départemental des archives qui a pour mission de rassembler et valoriser les archives publiques et privées du Pays basque. Dans cette perspective, le Département considère les communes comme des partenaires privilégiés et leur propose de déposer leurs archives au Pôle de Bayonne, afin qu'elles y soient conservées et diffusées dans des conditions optimales.

- prend acte que la commune de Bayonne a adhéré dès le début au projet de création du Pôle de Bayonne et manifesté son intention de s'y associer. Elle a délibéré pour approuver les termes de la convention de partenariat, qui sont appliquées à une ville de plus de 30 000 habitants et qui tiennent compte du volume très important des archives transférées :

- la commune reste propriétaire de ses archives, même si ces dernières sont sous la responsabilité du Département ;
- le Département assure la conservation et la communication au public des fonds, dans le respect de la réglementation relative aux archives publiques ;

- la commune de Bayonne transfère ses archives historiques antérieures à 1983 et met à la disposition du Département, pour être affectés au Pôle d'archives de Bayonne et du Pays basque, un agent de catégorie B et un agent de catégorie C à plein temps ainsi qu'un agent de catégorie A à mi-temps.

- approuve la convention relative au partenariat entre le Département et la Ville de Bayonne pour la préfiguration du pôle d'archives de Bayonne et du Pays basque annexé à la présente délibération.

- et autorise le Président du Conseil général à la signer au nom du Département.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Le Président du Conseil général,

Jean-Jacques LASSERRE.

Annexe 2 : Programme de numérisation

POLE D'ARCHIVES DE BAYONNE

PROGRAMME DE NUMERISATION

1ère phase

FONDS	METRAGE LINEAIRE	TYPES DE DOCUMENTS
Notaires du Pays basque	700 mètres linéaires	Liasses (95%) et registres (5%)
Etat civil du département (hors arrondissement de Bayonne)	27 400 mètres linéaires	Microfilms
Etat civil de l'arrondissement de Bayonne	9 800 mètres linéaires	Microfilms
Série B : Juridictions du Pays basque	40 mètres linéaires	Liasses et registres
Série C : Etats de Navarre et Biltzar du Labourd	3,55 mètres linéaires	Registres
Sous-série 2C : registres de formalités des bureaux du Pays basque	5,50 mètres linéaires	Registres
Séries G et H : archives religieuses du Pays basque	24,50 mètres linéaires	Liasses et registres
Série J : (archives privées ou d'entreprises concernant le Pays basque) : fonds Haramburu, fonds de la SOLUCO, fonds de la Fédération française de pelote basque, fonds Vivier, fonds Vivié, fonds de la pouponnière de l'Hermitage à Biarritz, fonds d'Abbadie d'Arrast, fonds de la Chambre nationale des fabricants d'espadrilles, fonds du groupement France-Espadrilles, fonds Duhalt, fonds de l'entreprise Pardo.	75,50 mètres linéaires	Liasses et registres
Sous-série 1Z : fonds de la Sous-préfecture de Bayonne Sous-série 2Z : fonds de la Sous-préfecture de Mauléon	14 mètres linéaires	Liasses

2ème phase

FONDS	METRAGE LINEAIRE	TYPES DE DOCUMENTS
Série E dépôt : archives communales et archives des syndicats de pays déposées	55 mètres linéaires	Liasses et registres
Série E : titres de la famille royale concernant, titres de familles basque, notaires de la Soule, communes et municipalités basque, corporation des barbiers, perruquiers, baigneurs-étuvistes de Bayonne	8 mètres linéaires	Liasses, registres et cahiers
Série H dépôt : fonds des hôpitaux	42 mètres linéaires	Liasses et registres
Série L : fonds de la période révolutionnaire	10 mètres linéaires	Liasses et registres
Série U : fonds judiciaires	222 mètres linéaires	Registres

NB : les deux cantons de Soule ont été compris dans ce programme

3ème phase

FONDS	METRAGE LINEAIRE	TYPES DE DOCUMENTS
Série C (fonds mixtes)		
Série modernes (M et Y)		
Série contemporaine		

NB : les deux cantons de Soule ont été compris dans ce programme

Annexe 3 : Exemplaire du questionnaire

Questionnaire

Ce questionnaire a été réalisé par un étudiant en Master 1 Histoire et document, parcours Archive, de l'Université d'Angers, dans le cadre d'une étude sur la place des archives dans les revendications régionales, l'exemple du Pays basque. Il s'adresse à tous les utilisateurs des pôles d'archives départementales de Bayonne et du Pays basque.

1- Nom…… Prénom……..

2- Sexe.

- ☐ Homme
- ☐ Femme

3- Votre âge.

- ☐ 18-30 ans
- ☐ 31-50 ans
- ☐ 51-70 ans
- ☐ 70 ans et plus

4- Diriez-vous que vous êtes originaire du Pays basque ?

- ☐ OUI
- ☐ NON

5- Quelle est votre commune de résidence ?

……

6- Situation socio-professionnelle.

- ☐ Agriculteurs exploitants
- ☐ Artisans, commerçants et chefs d'entreprise
- ☐ Cadres et professions intellectuelles supérieures
- ☐ Professions Intermédiaires
- ☐ Employés
- ☐ Ouvriers
- ☐ Retraités
- ☐ Etudiants
- ☐ Autre(s)

7- Au cours des douze derniers mois, vous vous êtes rendu aux archives entre :

- ☐ 0 et 5 fois
- ☐ 6 et 10 fois
- ☐ 11 et 15 fois
- ☐ 16 à 20 fois
- ☐ Plus de 21 fois

8- Pour quelle(s) raison(s) venez-vous aux archives ?

- ☐ Pour des recherches généalogiques
- ☐ Pour s'informer sur des biens vous appartenant
- ☐ En vue de travaux universitaires
- ☐ Pour des raisons professionnelles
- ☐ Par passion pour la recherche
- ☐ Autre(s) raison

……

9- Comment avez-vous connu l'existence du pôle d'archives départementales de Bayonne et du Pays basque ?

- ☐ Par la presse
- ☐ Par votre milieu professionnel
- ☐ Sur internet
- ☐ Par votre entourage
- ☐ Autre(s)

……..
Plusieurs réponses possibles.

10- Connaissez-vous les raisons de la création de ce pôle d'archives départementales ?

- ☐ OUI
- ☐ NON

Quelles sont-elles selon vous ?
……
……

11- Sur une période de douze mois, combien de fois estimez-vous être allé au pôle d'archives de Bayonne et du Pays basque ?

- ☐ 0 et 5 fois
- ☐ 6 et 10 fois
- ☐ 11 et 15 fois
- ☐ 16 à 20 fois
- ☐ Plus de 21 fois

12- Avez-vous eu des réticences à utiliser le pôle d'archives de Bayonne ?

- ☐ OUI
- ☐ NON

Pourquoi ?

……
……

13- Comment définiriez-vous la notion « d'archives basques » ?

- ☐ Archives créées au Pays basque
- ☐ Archives qui parlent du Pays basque
- ☐ Archives qui appartiennent à la communauté basque
- ☐ Les trois définitions en même temps
- ☐ Aucune de ces définitions
- ☐ Autre(s) :

……
……

14- Quelle(s) représentation(s) vous faites-vous des archives pour une communauté ?

- ☐ Une trace du passé
- ☐ Une garantie de l'identité
- ☐ La mémoire de nombreux individus
- ☐ Toutes ces réponses
- ☐ Aucune(s)
- ☐ Autre(s)

……

15- Le transfert des « archives basques » de Pau à Bayonne a-t-il été une bonne nouvelle pour vous ?

- ☐ OUI
- ☐ NON

Pourquoi ?
……
……

16- Pensez-vous que cela a été bénéfique dans le cadre de vos recherches aux archives ?

- ☐ OUI
- ☐ NON

Pourquoi ?
……
……

17- Quelle(s) avantages la population basque peut-elle tirer de ce rapprochement des archives à Bayonne ?

- ☐ Une proximité plus grande avec son passé
- ☐ Se développer culturellement
- ☐ Se développer politiquement
- ☐ Faciliter la recherche universitaire
- ☐ Un meilleur fonctionnement de l'administration locale
- ☐ Toutes les réponses
- ☐ Aucune(s)
- ☐ Autre(s)

Annexe 4 : Liste des fonds à déplacer physiquement à Bayonne et des fonds à numériser.

Fonds avec métrage linéaire :

Archives publiques= *archives déplacées physiquement :*

Archives des administrations d'ancien régime, établissements ecclésiastiques et des familles de Soule Navarre et Labourd :

- Etat civil = 100ml
- Série B : juridiction du Pays basque=37,94ml
- Série C : Etats de Navarre et Biltzar du Labourd= 3,06ml
- Série E : Titre de famille et notaire de la Soule= 0,65ml
- Série G et H : Archives religieuses 37 ml

Notaires basques :

- Sous-série IIIE= 688ml

Admin de la période révolutionnaire (1790-1800), districts de Mauléon, Saint-Palais, Ustaritz :

- Série L : archi période révolutionnaire= 11,90ml

Dépôts communes et hôpitaux du Pays basque :

- Série E dépôt (communes)= 70ml
- Série H dépôt (hôpitaux)= 42ml

Archives restant à Pau et numérisées pour Bayonne :

Archives modernes (1800-1940) et contemporaines (depuis 1940) : admin de l'Etat

- Série M et Z : Série modernes
- Série W : archives contemporaines

Archives modernes (1800-1940) et contemporaines (depuis 1940) : Conseil général

- Série W : archives contemporaines

Archives privées= déplacées physiquement

De l'arrondissement de Bayonne : Toute la série J

Archives de délégation du Conseil général à Bayonne : TOUT

DEPOT D'ARCHIVES AVEC CONVENTION ENTRE COnSEIL GENERAL ET LES PARTENAIRES

Archives de Bayonne : Archives publiques :

- 778 ml d'archives papier
- 25 ml de plaque de verre

Archives privées :

- 82 ml

Archives de la Chambre de commerce et d'industrie de Bayonne : Archives publiques

- Archives anciennes du port de Bayonne : 35,65 ml
- Archives récentes du port de Bayonne : 55,2 ml
- Archives du port de Saint-Jean-de-Luz : 16,1 m
- Archives de l'aérodrome de Parme : 1,15 ml
- Délibérations de la CCI : 10,35 ml
- Dossier Ducere : Fonds CCI de 1726 à 1923 : 13,8 ml
- Fonds CCI de 1923 à 1984 : 322 ml
- Fonds CCI en W depuis 1984 : 612 ml
- Plans (en vrac) : 80 unités, 1,2m x 1,25m

Archives de la CCI : Archives privées

- Bibliothèque : 46 ml
- Journaux officiels : 100 ml
- Revues : 6,9 ml
- Journaux : 40,25 ml
- Bulletins des lois : 24 ml
- Documents INSEE : 16,1 ml
- Docs divers : 78,2 ml
- Divers docs maritimes : 46 ml
- Photos : 1.17 ml
- Diapo : 1.14 ml
- Versements extérieurs : 12.65 ml
- Vie (Mine de Banca) : 46 ml
- Archives du centre de gestion agrée : 59.8 ml
- Archives de l'association pour la recherche et le développement en Pays basque : 2.3 ml
- Archives concernant les basques et l'Amérique : 35.65 ml

Association d'architecture de la côte basque : Archives privées

Conserver aux archives départementales :

- Fonds William Marcel , cote 140 J : 15 ml de dossiers et 12372 plans
- Le fonds Gelos, cote 141 J : 6053 plans
- Le fonds Majourel, non classé, 34 ml

Conserver aux archives municipales de Bayonne :

- 1 meubles à plans de 164 x 120m

Institut culturel basque : Archives privées

- Cassettes magnétiques : 200 cassettes d'émissions de radios basques consacrées à la mémoire locale
- Bandes magnétiques : 20 cagettes, soit 1000 bobines d'émission en langue basque de Radio France Pays basque
- DAT (Digital Audio Tape) : une trentaine de bandes
- CD : environ une vingtaine de classeurs avec pochettes

Annexe 5 : Graphiques récapitulatifs des questions 9, 10, 13 et 14 du questionnaire destiné aux usagers

Il s'agit de la répartition des 21 réponses sur chacune de ces questions

Question 9 :

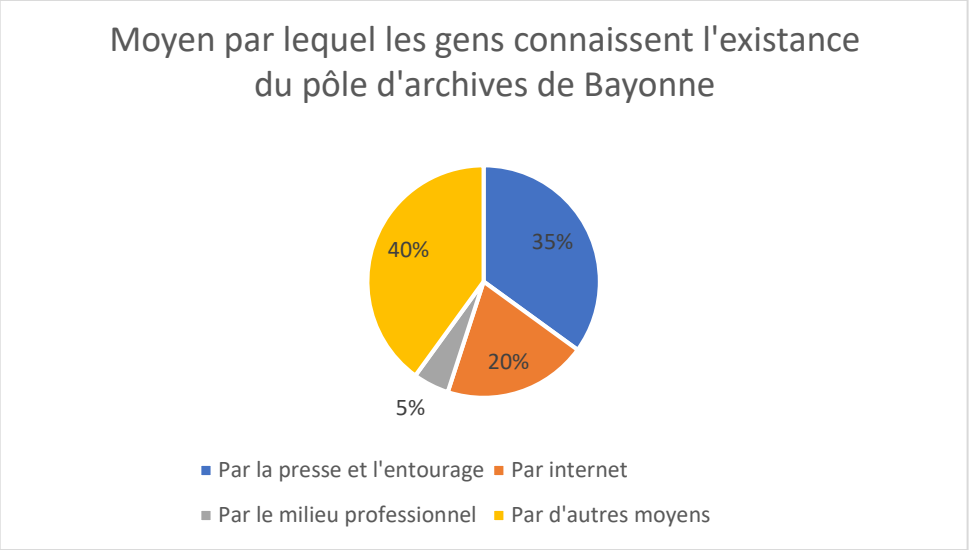

Question 10 :

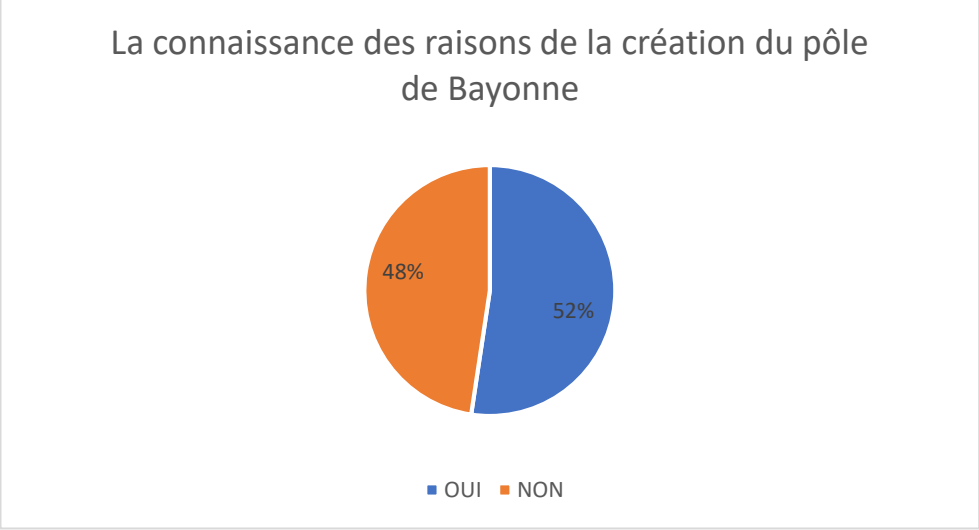

Question 13 :

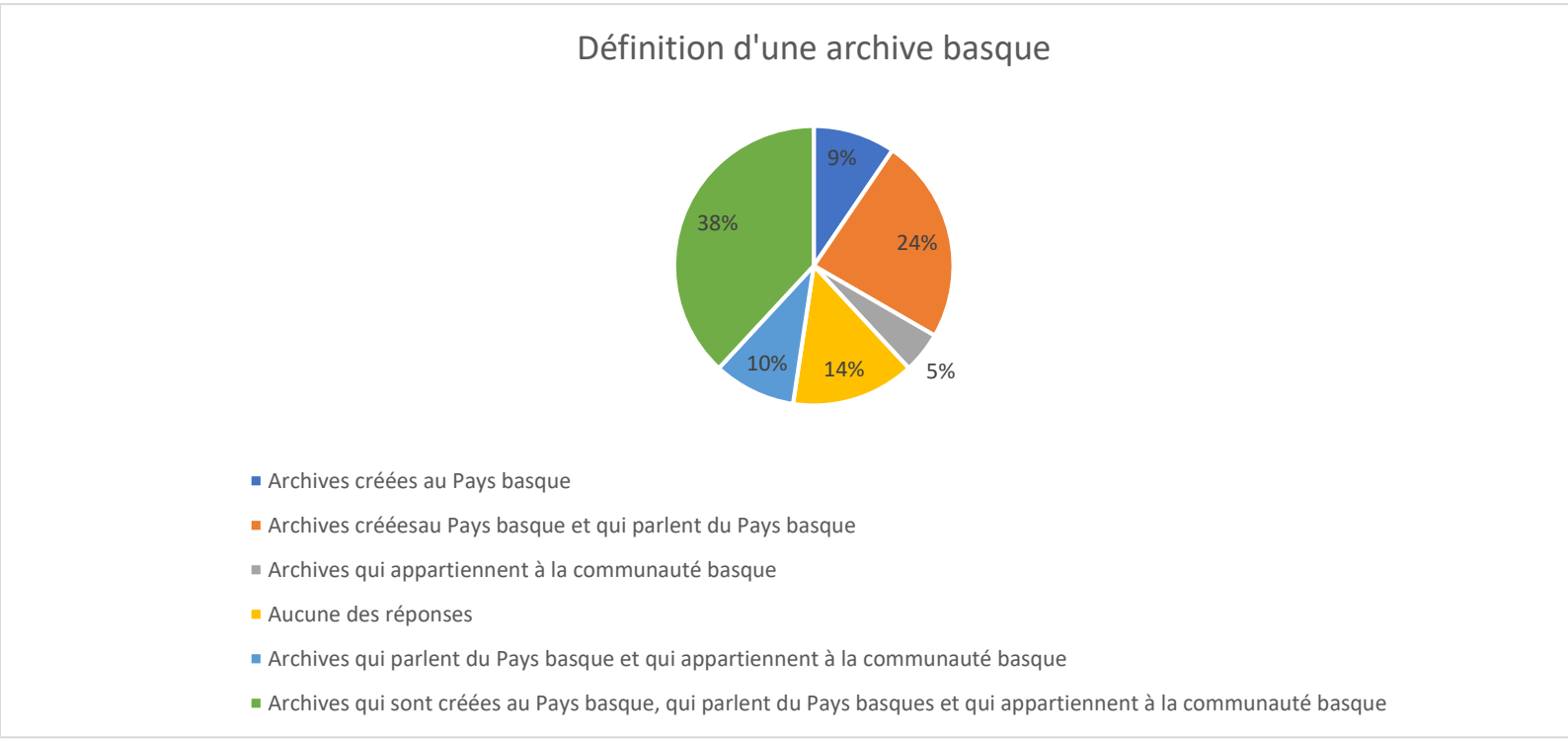

Question 14 :

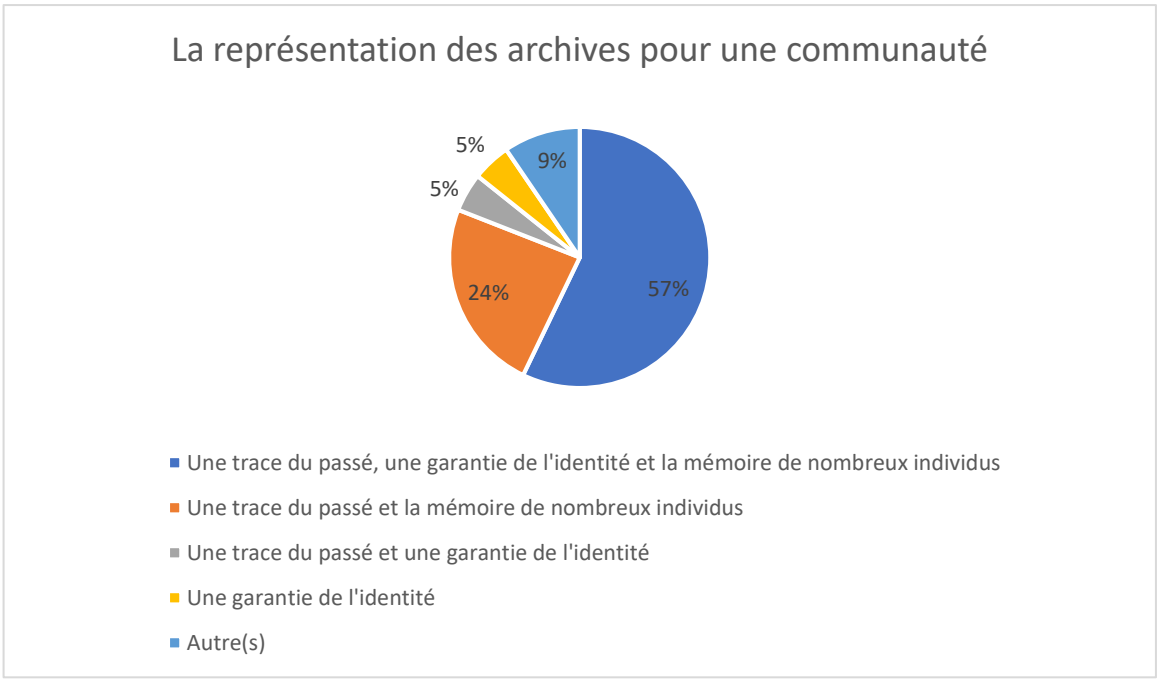

Annexe 6 : Photographies du vol des archives le 19 juin 2000 de la restitution du registre du Biltzar du Labourd en 2010

(Sources : http://www.paysbasqueactualites.com/la-fin-des-demo ainsi que http://www.paysbasqueactualites.com/baroud-dhonneur-pour-les-demo)

Entrée des Démos dans le bâtiment des Archives départementales

Chargement des archives dans des véhicules

Présentation du registre du Biltzar du Labourd en septembre 2000 à Bayonne

Arrivé des Démos en habit du XVIIIe siècle

Restitution du registre à Mme Bessonart, alors présidente du Biltzar des maires

Vérification de l'état du registre

Table des matières

INTRODUCTION 1

LES ARCHIVES COMMUNAUTAIRES AU SERVICE DE LA POLITIQUE IDENTITAIRE BASQUE 3

1. Qu'en est-il des archives communautaires aujourd'hui ? 3
1.1. Qu'appelle-t-on archive communautaire ? 3
1.1.1. Définition et historique de ce mouvement 3
1.1.2. Les différents programmes de collecte d'archives communautaires 4
1.2. Le rapport des communautés avec leurs archives 6
1.2.1. Les communautés gays et lesbiennes, des avant-gardistes 6
1.2.2. Les soucis liés à la conservation d'archives par des privés 8
2. Un bref historique du nationalisme basque 9
2.1. Un problème de perception identitaire 9
2.1.1. La notion d'identité 9
2.1.2. Le début du nationalisme basque 11
2.2. Un second souffle pour le nationalisme 14
2.2.1. L'apparition de l'E.T.A. (Euskadi Ta Askatasuna) 14
2.2.2. L'autre forme du nationalisme : la voie politique et diplomatique 16
3. Archives et revendications politiques au Pays basque 19
3.1. Comment définir les archives basques ? 19
3.1.1. Définition des archives basques 19
3.1.2. Quel impact sur les basques ? 20
3.2. Les utilisations politiques de ces archives basques 21
3.2.1. Des revendications anciennes 21
3.2.2. La mise en avant de ces archives 22

BIBLIOGRAPHIE 24

1. Ouvrages 24
1.1. Ouvrages d'introduction à l'archivistique 24
1.2. Ouvrages d'apprentissage de l'histoire locale 25
1.3. Politique et géopolitique du Pays Basque 25
1.4. Droit des archives 26
1.5. Passé, identité et archives 26
2. Sitographie 29

ETAT DES SOURCES 30

LE RAPPROCHEMENT DE LA COMMUNAUTE BASQUE ET DE SES ARCHIVES, LE CAS PARTICULIER DU POLE D'ARCHIVES DE BAYONNE ET DU PAYS BASQUE 40

1. Archives basques : les différentes revendications 40
1.1. Les intellectuels montent au créneau 40
1.1.1. Historiens locaux et généalogistes 40
1.1.2. Les universitaires, grands artisans de ces revendications 42
1.2. Les nationalistes reprennent le flambeau 44
1.2.1. L'action des Démos : Qui sont-ils ? 44
1.2.2. Le vol des archives et ses conséquences 46

2. La volonté de la collectivité territoriale dès 1999 48
2.1. Un agrandissement des locaux nécessaires 48
2.1.1. Le discours de François Bayrou, une idée du projet 48
2.1.2. L'investissement du gouvernement 49
2.2. Le véritable lancement du projet en 2002 51
2.2.1. La mise en place du Comité scientifique et de préfiguration du pôle de Bayonne 51
2.2.2. Les partenaires concernés et les chantiers à réaliser 53
3. La finalisation du projet et le transfert des archives au Pays basque 56
3.1. Victoire politique nationaliste ou logique due à une nécessité spatiale ? 56
3.1.1. Choisir les documents à transférer 56
3.1.2. Inauguration du pôle de Bayonne : quel regard ? 58
3.2. La perception du transfert des archives : parole d'usagers 60
3.2.1. Les véritables utilisateurs du pôle d'archives 60
3.2.2. Un rendement d'utilisation à la hauteur des investissements ? 61

CONCLUSION 63

ANNEXES 65

Annexe 1 : Délibération n°406, du 30 novembre 2007 65
Annexe 2 : Programme de numérisation 67
Annexe 3 : Exemplaire du questionnaire 69
Annexe 4 : Liste des fonds à déplacer physiquement à Bayonne et des fonds à numériser 73
Annexe 5 : Graphiques récapitulatifs des questions 9, 10, 13 et 14 du questionnaire destiné aux usagers 75
Annexe 6 : Photographies du vol des archives le 19 juin 2000 de la restitution du registre du Biltzar du Labourd en 2010 77

TABLE DES MATIERES 79

RÉSUMÉ

L'identité basque est un concept difficile à cerner puisque le Pays basque n'est pas une entité officiellement. Elle se caractérise par toute sa culture, qui est très présente là-bas, mais par son histoire, sa langue, et sa particularité géographique qui est d'être séparée entre deux états, la France et l'Espagne. Les archives sont la mémoire de cette population et permettent de la mettre en valeur. Parfois elles servent une cause politique, ici celle d'une indépendance du Pays basque, ou du moins la création d'un département Pays basque, et le danger peut venir de l'instrumentalisation de ces archives.
L'étude de la création du pôle d'archives de Bayonne et du Pays basque, qui avait été revendiqué par les nationalistes, met en avant deux points de vue : celui des professionnels du documents et celui des nationalistes basques. Après des recherches approfondies sur le sujet, il apparaît que la conception et l'idée de cette création n'est pas le fruit d'une pression identitaire mais la continuité normale de développement des Archives départementales, dans un souci de rapprochement des archives pour la communauté basque, dans un département bicéphale entre le Béarn et le Pays basque.

mots-clés : Identité, nationalisme basque, revendications politiques, mémoire, communauté, pôle d'archives de Bayonne et du Pays basque, archives départementales, culture.

ABSTRACT

The Basque identity is a difficult concept to understand since the Basque Country is not an official entity. It is characterized by all its culture, which is very present there, but also by its history, its language, and its geographical peculiarity which is to be separated between two states, France and Spain. The archives are the memory of this population and make it possible to highlight it. Sometimes they serve a political cause, here the independence of the Basque Country, or at least the creation of a department Basque Country, and the danger may come from the manipulation of these archives.
The study of the creation of the archive center of Bayonne and the Basque Country, which had been claimed by the nationalists, highlights two points of view: that of document professionals and that of Basque nationalists. After a thorough research on the subject, it appears that the conception and the idea of this creation is not the fruit of a pressure of identity but the normal continuity of development of the Departmental Archives, with a view to bringing the archives together for the Basque community, in a two-headed department between the Béarn and the Basque Country.

keywords : Identity, basque nationalism, political demand, memory, community, archive center of Bayonne and the Basque Country, departmental archives, culture.

Présidence de l'université
40 rue de rennes – BP 73532
49035 Angers cedex
Tél. 02 41 96 23 23 | Fax 02 41 96 23 00

université angers

ENGAGEMENT DE NON PLAGIAT

Je, soussigné(e) .....
déclare être pleinement conscient(e) que le plagiat de documents ou d'une partie d'un document publiée sur toutes formes de support, y compris l'internet, constitue une violation des droits d'auteur ainsi qu'une fraude caractérisée.
En conséquence, je m'engage à citer toutes les sources que j'ai utilisées pour écrire ce rapport ou mémoire.

signé par l'étudiant(e) le **jj** / **mm** / **aaaa**

Cet engagement de non plagiat doit être signé et joint à tous les rapports, dossiers, mémoires.

Présidence de l'université
40 rue de rennes – BP 73532
49035 Angers cedex
Tél. 02 41 96 23 23 | Fax 02 41 96 23 00

université angers